

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE  
LA NIEVRE**

**REUNION DU LUNDI 20 MARS 2017**

Présidence de M. Patrice JOLY

---

*Le lundi 20 mars 2017, à 14 heures, M<sup>mes</sup> et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand.*

**OUVERTURE DE LA RÉUNION**

*M. le Président :* Nous allons commencer cette session, qui devra être relativement courte, en attendant la session du budget des 11 et 12 avril prochains.

Je voudrais au départ vous signaler l'absence de Nathalie Forest qui a donné son pouvoir à Alain Lassus, et l'absence de Stéphanie Bézé, qui est excusée, et qui a donné pouvoir à Daniel Bourgeois. Voilà les mandants qui m'ont été signalés. Il n'y en a pas d'autres ?

*M. Morel :* J'ai le pouvoir de M. Dubois, également, qui est souffrant.

*M. le Président :* À M. Morel ?

*M. Morel :* Oui, c'est cela.

*M. le Président :* Très bien.

**DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT**

*M. le Président :* Chers collègues. Permettez-moi d'entamer cette session.

Vous le savez, le débat d'orientations budgétaires est chaque année une étape-clé de la vie de notre collectivité. Ce débat nous oblige à

réfléchir, à échanger sur le sens de nos politiques au regard de nos possibilités budgétaires et à identifier parmi ces politiques celles dont nous devons faire des priorités.

C'est aussi l'occasion d'exprimer nos attentes pour notre territoire et ses habitants vis-à-vis de ceux qui ont des responsabilités spécifiques. Je pense notamment aux besoins d'infrastructures en matière routière et ferroviaire notamment. C'est ainsi que nous nous réjouissons de la poursuite des travaux sur l'A77 cette année et de la perspective double désormais entrevue de disposer de trains supplémentaires mettant Nevers à deux heures de Dijon à compter de 2019 – cela nous a été annoncé par le Premier Vice-Président de la Région la semaine dernière – et de lancer l'électrification totale de la VFCEA, c'est-à-dire en définitive l'électrification du dernier tronçon de Nevers à Chagny. Nous prendrons, si vous en êtes d'accord, une nouvelle motion en ce sens pour réaffirmer l'engagement collectif vis-à-vis de ce réseau ferroviaire, qui est indispensable au développement du département de la Nièvre, tant du point de vue des voyageurs que du fret.

Faire des choix, prendre en compte les contraintes, exprimer nos attentes et celles de ceux que nous représentons, c'est cela tout l'art de la politique. C'est cela faire de la politique et non pas le triste spectacle donné par certains élus plus intéressés par leur sort que par l'intérêt public. C'est cela faire de la politique et non pas le triste spectacle donné par deux des candidats à l'élection présidentielle, qui se donnent de larges aises avec à la fois le droit et la morale.

Nous devons, c'est notre rôle, faire preuve de lucidité et prendre la mesure des difficultés qui sont les nôtres, mais également celles de tous les départements de France, quelle que soit leur couleur politique. Voilà bien longtemps que nous sommes en crise, bien longtemps que nous dénonçons l'effet de ciseau entre une augmentation des allocations individuelles de solidarité et une baisse drastique des dotations et des leviers fiscaux, désormais limités à la seule taxe foncière sur le bâti.

Les Départements, force est de le constater, sont désormais les collectivités les plus fragiles, avec le plus faible taux d'épargne, et pourtant celles auxquelles l'État demande le plus grand effort de contribution au redressement des comptes publics. Daniel Barbier approfondira ce point après moi.

Cette situation nous oblige aussi à demander à d'autres de partager l'effort qui nous est demandé. C'est le sens de la fixation proposée de l'objectif d'évolution des dépenses des établissements médico-sociaux à - 1 %, ce qui représente toutefois, vous en conviendrez, un effort limité.

Face à ces contraintes, il nous faut donc proposer et réaffirmer un projet politique clair. Nous avons élaboré et adopté un plan d'action pour les cinq années à venir. Ce projet est notre feuille de route, une feuille de route réaliste et tenable. Il décline le projet départemental

Nièvre 2021 qui a été labellisé Agenda 21 en 2011, c'est-à-dire reconnu pour sa cohérence globale en termes de développement durable recherchant le compromis adapté à notre territoire entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, au regard des défis globaux auxquels notre société est confrontée.

Notre Agenda 21 fera l'objet d'un travail de renouvellement cette année. Il nous faudra faire preuve d'inventivité et de créativité pour conforter notre positionnement sur le développement durable du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux, mais également et surtout, en saisissant les opportunités que l'environnement représente pour le Département de la Nièvre au regard des caractéristiques de notre territoire : ses ressources naturelles, sa production agricole et forestière, ses paysages, son cadre de vie...Le rapport sur le développement durable qui vous sera présenté montre le chemin déjà parcouru.

Nous sommes ainsi aujourd'hui confrontés à une situation qui exige de nous non seulement de la rigueur budgétaire, mais aussi et surtout une grande capacité à imaginer, à concevoir de nouveaux modes de développement de l'action publique.

Inventivité et créativité. Nous pourrions multiplier les exemples de cette contrainte qui nous oblige à faire du neuf :

- En matière d'APA, une de nos compétences, le travail aujourd'hui est mené pour envisager et concevoir, mettre en œuvre les maisons de retraite du futur. Ce travail est porté par Fabien Bazin.
- Le Revenu de Solidarité Active, et cette initiative portée par notre collègue Jacques Legrain sur « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Innovation sociale, mais aussi innovation technique : la *Wattway*, potentiellement construite à Magny-Cours, produisant de l'énergie et permettant aussi de devenir autonome sur le plan énergétique. Les fibres dans les revêtements routiers, système permis grâce à notre service NTM. Mais aussi innovation culturelle avec notre action itinérante dans le domaine de la culture.

Voici quelques exemples qui témoignent de cette capacité que nous avons à être imaginatifs et créatifs et à construire la Nièvre de demain.

Innovation, c'est ce dont nous essayons de faire preuve à chaque fois que l'occasion se présente.

Je pense ainsi à notre candidature retenue dans le cadre du dispositif Territoire à Énergie Positive à Croissance Verte (TEPCV), dont nous avons présenté le dossier en session de janvier dernier.

Je pense aussi au succès de la candidature de la Nièvre à l'appel à projets du ministère de l'Agriculture pour un Projet Alimentaire Territorial qui a été élaboré par nos services et qui permet au Département d'être doté de moyens financiers supplémentaires. Sa

mise en œuvre sera un atout à la fois pour nos producteurs, avec le renforcement des circuits courts, de proximité, et pour l'ensemble des habitants concernés par des services de restauration collective, et notamment les élèves de nos écoles et de nos collèges. Je pense aussi aux personnes âgées qui vivent dans les EHPAD.

Cette inventivité doit également guider nos méthodes d'action. La Loi NOTRe préserve un certain nombre de nos compétences. Plutôt que de se retrancher sur ce qui nous est autorisé, je préfère que nous regardions ce qui ne nous est pas interdit. C'est ainsi que le Conseil départemental entend bien apporter son expertise aux territoires en matière d'élaboration de stratégie territoriale et de financement de projets. Il organisera et animera la "force de frappe" nivernaise que constitue l'ensemble de notre ingénierie mise au service du développement de tous les territoires avec la collaboration de l'ensemble des intercommunalités dont j'ai réuni les présidents récemment dans le cadre de ce que j'ai appelé la Conférence des territoires nivernais.

La Nièvre a signé avec l'État, représenté par Mme Ségolène Royal en février dernier – et elle est en cela un territoire innovant, puisque parmi les premiers –, la Charte de la participation citoyenne. Nous nous engageons ainsi à doter la collectivité d'outils qui permettent d'assurer une participation continue des usagers et de nos partenaires à la conduite des politiques publiques. Nous étions représentés le mois dernier à l'occasion de cette signature par notre collègue Blandine Delaporte.

La participation est essentielle lorsque nous voulons travailler, comme c'est le cas cette année, sur le renforcement de notre attractivité que nous souhaitons développer dans le cadre d'une démarche de marketing territorial portée par notre collègue Vanessa Louis-Sidney. Il nous faut co-construire une image moderne de notre département, qu'il faudra ensuite ensemble contribuer à diffuser. Il est assez remarquable que soient parties prenantes de cette démarche les trois chambres consulaires, l'ISAT et l'ESAAB, *Le Journal du Centre*, des chefs d'entreprises de tailles diverses, depuis Régis Dumange pour Textilot ou le Technicentre de Varennes-Vauzelles, ou encore Binôme et son duo de designers ou enfin la faiencerie Georges... Sans nier les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, il s'agit de présenter la Nièvre comme un territoire moderne, vivant, dynamique, créatif, et de donner l'envie de s'y installer en témoignant que l'on peut y réussir à la fois sa vie personnelle et professionnelle.

Cette inventivité doit enfin se traduire dans les outils et dispositifs que nous élaborons pour atteindre nos objectifs que nous nous sommes donnés et ainsi tenir nos engagements. Un exemple : la convention signée récemment avec plusieurs partenaires pour créer un fonds mutualisé d'avances sur subventions habitat. Cette convention, qui conduit à sécuriser, pour les propriétaires occupants et pour les artisans du bâtiment, le financement des travaux de rénovation

énergétique, va nous permettre d'atteindre le rythme que nous nous étions fixé : 4 000 logements rénovés par an à l'horizon 2025.

Dans ce domaine, nous avons un coup d'avance sur d'autres territoires. C'est la raison pour laquelle notre dispositif, innovant, servira d'inspiration à la mise en place du programme régional de même nature, selon la Présidente de Région rencontrée la semaine dernière.

Ce dernier exemple de notre capacité à innover est cohérent et inspire l'association nationale que je préside, l'Association Nationale des Nouvelles Ruralités, qui vise à construire un nouveau regard sur nos campagnes qui font la majeure partie de notre territoire national. Des campagnes qui sont territoires d'innovation, d'imagination, d'excellence. Des campagnes sur lesquelles sont menées de nombreuses expérimentations sociales, économiques, et culturelles. Nous en témoignons. C'est pour cette raison que cette association, avec 30 autres associations intervenant dans le domaine rural, a décidé d'être présente dans le débat des élections présidentielles en rédigeant un manifeste, que vous trouverez sur vos tables, adressé à l'ensemble des candidats pour exprimer la volonté de voir les territoires ruraux prendre toute leur place dans la France de demain.

À quelques semaines de ces élections présidentielles, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, et à travers vous, je m'adresse aussi à tous les Nivernais. Je souhaite attirer votre vigilance sur des propositions qui conduiraient à restreindre la place de l'État et qui seraient, j'en suis convaincu, mortifères pour les territoires ruraux comme les nôtres, qui ont d'évidence besoin d'un État présent à leurs côtés, et d'une action publique forte pour assurer à la fois leur développement et les équipements et services publics nécessaires à la qualité de vie.

Pour conclure, permettez-moi de m'inspirer d'un illustre Nivernais dont on fêtera cette année le 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance, Saint-Just, né à Decize, le 25 août 1767. Il écrivait « *Il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui gagnent* ». Nous voici aujourd'hui dans une des plus belles batailles qui soient : agir pour la Nièvre et ses habitants.

Je vous remercie.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017**

**Rapport de M. le Président :**

## Numéro 1.

### Rapport de M. Barbier :

*M. le Président :* Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de donner la parole à Daniel Barbier, qui nous présentera le rapport d'orientations budgétaires.

J'ai un nouveau pouvoir, de Philippe Nolot à Catherine Mer.

*M. Barbier :* Chers collègues, nous allons chercher à comprendre, afin d'apprécier sereinement une institution bouleversée, qui connaît une situation particulière. Elle a été très impactée une première fois, par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme de la taxe professionnelle sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy, et elle a été malmenée par la loi NOTRe d'août 2015, sous le gouvernement de François Hollande. Match nul !

Et pourtant, le Département reste plus que jamais une entité connue, reconnue, appréciée, avec des animateurs de proximité que sont les conseillers départementaux, au service des usagers, quotidiennement sur le terrain, toujours à l'écoute, avec, en terre nivernaise, un Président qui est à la tête du combat pour défendre les ruralités. Un Département qui reste le chef de file des politiques sociales, qui a de gros défis, qui a une exaltante mission, pour les élus, certes, mais aussi pour les collaborateurs du Conseil départemental, que nous saluons pour leur mobilisation et leur engagement, qui sont également répartis sur tout le territoire départemental.

A Tout ceci, nous le faisons dans un contexte économique et environnemental qui reste encore fortement évolutif :

- Une croissance économique mondiale stable. Elle est comparable à celle que nous avons connue en 2015, autour de 2,9 %. Quelques éléments prospectifs nous laissent penser que cette croissance pourrait atteindre 3,3 % en 2017. C'est du moins ce que retient l'OCDE.
- Un contexte très bouleversé également.
  - . Un certain nombre d'incertitudes que l'on voit venir des États-Unis.
  - . Un renouvellement qui est également important dans un certain nombre de pays. La France, en premier lieu, mais aussi l'Allemagne et la Russie dans quelque temps.
- Une croissance française de l'ordre de 1,1 % qui a permis de rétablir un certain nombre de principes fondamentaux de l'économie au cours de l'année 2016.

- Un signe positif, puisque le moral des ménages apparemment n'a jamais été haut que depuis 10 ans.
- Une loi de finances qui prévoit une croissance d'1,5 % pour 2017, avec néanmoins quelques signes qui sont très révélateurs : la reprise de l'immobilier, et une diminution du chômage de l'ordre de 0,2 %, pour se stabiliser à 10 % de la population active.

Cette amélioration du marché de l'emploi devrait contribuer à ralentir la dynamique des dépenses sociales des Départements, ce qui aura forcément un impact au niveau du RSA, et c'est que nous souhaitons vérifier au niveau de la Nièvre sur l'exercice qui vient.

Si l'on décline ces éléments au niveau départemental, il semblerait que le nombre de défaillances d'entreprises ait chuté d'une façon très importante, de près de 48 %. Il faut aussi relativiser les chiffres, car nous sommes sur un échantillon qui est assez faible. Mais en tous les cas, un nombre de défaillances d'entreprises qui a été largement amputé au cours de l'exercice 2016 et un climat d'affaires général, d'après ce que l'on a pu entendre au niveau des contacts que nous avons eus, notamment dans le secteur industriel et dans le secteur marchand, où l'on voit s'amorcer une certaine reprise.

Si je continue de décliner ces éléments au niveau local, nous avons un paysage institutionnel qui recherche encore un équilibre.

Les dispositions de la loi portant nouvelle organisation de la République, la loi NOTRe, génèrent un certain nombre d'impacts pour le Conseil départemental, avec notamment le transfert de la compétence Transports au niveau de la Région à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les transports urbains. N'oublions pas la compétence Déchets, qui est transférée à la Région. Au 1<sup>er</sup> septembre, nous enchaînerons avec la compétence Transports scolaires. Ce qui veut donc dire que nous arrivons bien, effectivement, à une certaine restriction du pouvoir d'action du Département au niveau de l'économie et de l'agriculture, même si l'assemblée départementale a anticipé, en signant une convention avec le Conseil régional en date du 25 novembre 2016.

Un nouveau paysage intercommunal également est en train de se mettre en œuvre avec l'apparition de 10 communautés de communes et une communauté d'agglomération.

Si la dynamique est présente sur un certain nombre de secteurs, il y a néanmoins une poursuite des efforts financiers dans le cadre de la poursuite du rétablissement des comptes publics. Si je parle en macro-économie, c'est une baisse de DGF d'1,14 Md€ pour les Départements, dont 230 M€ seront prélevés par l'intermédiaire des compensations d'exonérations fiscales et l'intégration de la DC RTP dans l'enveloppe normée. Mais on verra que, malheureusement, la Nièvre est un département qui est le plus impacté en France, puisque

nous sommes le troisième département impacté par les propos que je viens de tenir.

Tout cela fait que la Nièvre reste un département fragile au sein d'une strate de collectivités qui connaît des difficultés :

- . Faible dynamisme du panier des recettes départementales ;
- . Levier fiscal limité à la taxe sur le foncier bâti, comme cela a été rappelé tout à l'heure par Patrice Joly ;
- . Forte progression, par ailleurs, des allocations individuelles de solidarité.

Si l'on combine ces trois éléments, il n'est pas difficile de penser que cela occasionne une chute de l'épargne brute. Je vous rappelle que cette épargne brute mesure l'excédent de la recette de fonctionnement, et nous donne une idée de la marge financière dont dispose la collectivité pour faire face à ses investissements.

Entrons un peu dans le détail, pour lister les facteurs de fragilité au niveau de ce Département :

Le Département de la Nièvre est lourdement affecté par la réforme de la taxe professionnelle, c'est clair ; la loi du 16 décembre 2010 a complètement rebattu les cartes. Nous avons pu constater que les dotations de l'État ont diminué au cours du temps. Si je me projette à 2017 en reprenant les chiffres de 2011, et si nous étions restés sur la même dynamique, notamment au niveau de la TP, même si elle restait faible pour un Département comme la Nièvre, nous aurions aujourd'hui, ne l'oublions jamais, 20 M€ de disponibles. Ces 20 M€ nous manquent terriblement aujourd'hui.

Nous avons aujourd'hui la possibilité d'intervenir sur la part départementale du foncier bâti. Or, la base est beaucoup plus faible en Nièvre qu'ailleurs, puisque la base, c'est 983 € pour la Nièvre, alors que la moyenne nationale est à 1 197 €. Nous avons donc un différentiel au total de 18 %, ce qui est loin d'être anecdotique.

Nous constatons par ailleurs qu'entre 2011 et 2017, la dotation globale de fonctionnement aura baissé de 12,6 M€

Pendant ce temps-là, nous avons un certain nombre de dépenses obligatoires qui ont été extrêmement dynamiques.

Certes, on peut se réjouir que le Département est le chef de file des politiques sociales, avec le transfert des allocations individuelles de solidarité, mais cela occasionne un dynamisme des dépenses de fonctionnement qui est relativement important, avec malheureusement un transfert de recettes correspondant qui n'est pas au rendez-vous.

S'il y a une phrase à retenir dans mon propos, c'est celle que je vais annoncer tout de suite : en fait, c'est la problématique du reste à charge social qui pèse aujourd'hui 27,6 M€ pour 2016. Entre ce que nous avons dépensé en matière d'APA, de PCH et de RSA et ce que



nous avons perçu de l'Etat, il a fallu réabonder à hauteur de 27,6 M€ ce qui est loin d'être négligeable.

Les conséquences sont assez facilement mesurables. Nous avons une érosion de l'épargne brute du Département. Je vous rappelle qu'aujourd'hui cette épargne nette n'est que de 18 € par habitant, alors qu'en 2011 elle était de l'ordre de 80 € par habitant. C'est donc cinq fois moins. Vous voyez la rapidité avec laquelle l'évolution s'est produite en quelques années. C'est inéluctable.

Par conséquent, si nous souhaitons maintenir nos investissements, il n'y a pas d'autre solution que d'avoir recours à l'emprunt ; qui dit augmentation du taux d'endettement, évidemment. Aujourd'hui, l'encours de dette est de 74,3 % pour la Nièvre, avec une annuité de la dette qui oscille autour de 23,23 M€. Pour rappel, en 2011, elle n'était que de 21,57 M€

Cela veut dire qu'un certain nombre d'efforts soutenus seront nécessaires pour 2017, alors que nous continuons d'avoir des recettes sous tension.

La première conséquence du transfert de la compétence Transports à la Région est le transfert de 51,5 % de la CVAE à la Région, ce qui équivaut à peu près de 8 M€. Conséquence : on rigidifie encore un peu plus le panier des recettes du Département. Évidemment, nous sommes aujourd'hui dans une situation particulière, puisqu'il faudra proratiser en fonction des dates différentes du transfert à la Région, puisque le transport scolaire ne sera transféré qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Mais en tous les cas, nous aurons en année pleine à reverser près de 4,5 M€ au-delà de ces 51,5 % de CVAE, pour compenser le transfert intégral de cette compétence.

Mauvaise nouvelle du côté de la DGF, qui va baisser de 3,5 M€

Et surtout, et c'est nouveau, c'est une baisse des compensations d'exonérations fiscales. J'ai dit tout à l'heure qu'à partir du moment où elles entrent dans l'enveloppe normée, nous allons être un des Départements les plus impactés. Nous avons réagi, le Président a réagi, en écrivant au ministre, mais nous sommes toujours en attente d'une réponse positive, car cette baisse des compensations d'exonérations fiscales va complètement nous impacter, et nous aurons perdu entre 2011 et 2016 près de 16 € par habitant, alors que la moyenne nationale était de l'ordre de 5 €

Et puis, double peine, ou triple peine, c'est l'intégration de la dotation de compensation de la taxe professionnelle dans cette enveloppe normée, et donc dans les exonérations de taxe d'habitation également. Tout ceci va encore entraîner une baisse d'1 M€ pour la Nièvre. Je vous rappelle simplement, pour souvenir, que la DCRTP avait été créée suite à la réforme de la TP pour compenser les recettes issues de cette réforme. Nous percevions 42 € par habitant en 2016 de DCRTP. Évidemment, la moyenne nationale n'était qu'à 21 € par habitant. Mais du fait de la diminution de 11 % de cette enveloppe normée en

2017, on va pénaliser les Départements qui étaient perdants dans le cadre de cette réforme.

Autre nouvelle, c'est la mise en place d'un fonds national de soutien aux projets des SDIS, qui va se traduire par une baisse de 230 000 € pour le Département de la Nièvre. À noter cependant un fonds de soutien, insuffisamment abondé à notre guise, de 603 000 €, qui va venir légèrement assécher quelques larmes de l'assemblée départementale. Mais cela ne suffira pas.

Les recettes de fonctionnement du Département vont fortement baisser, de l'ordre de 4,9 % pour 2017, et vont se stabiliser autour de 268 M€

Si l'on fait un zoom particulier sur les dépenses de fonctionnement, malgré leur décélération, nous devrions aller sur un rythme se rapprochant de 1 % en 2017.

Il y a un certain nombre d'évolutions à la baisse, évidemment. Elles se poursuivront, mais il y a toujours ces allocations individuelles de solidarité qui poursuivent leur montée en charge.

Et puis, nous avons aussi un GVT qui va peser à la hausse sur la masse salariale, malgré que fait qu'en 2016 nous ayons eu 55 départs à la retraite et 23 personnes non remplacées.

Les prévisions pour 2017 seront difficiles à tenir au niveau des ressources et des richesses humaines, parce qu'il y a un certain nombre de réformes en cours :

- . L'augmentation des cotisations patronales : ce sera 130 000 € pour la collectivité en plus.

- . Le surcoût PPCR : 507 000 €

- . Le GVT : 512 000 €

- . Le surcoût du point d'indice : 403 000 €

Certes, il y a la fin de l'avancement sur la durée minimum, mais *grosso modo* on est à structure identique sur près de 1,5 M€ de surcoût par rapport à l'exercice 2016.

C'est un chapitre où il sera extrêmement difficile de pouvoir tenir par rapport aux objectifs fixés.

68 % des dépenses sont des dépenses obligatoires.

Nous allons évidemment continuer de partager l'effort avec nos partenaires, y compris d'ailleurs sur les budgets annexes du Département, pour essayer de stabiliser les dépenses autour de 261 M€ maximum, sachant que nous fixons un objectif d'évolution des dépenses qui est très sévère, puisque nous tablons sur - 1 %, qui reste quand même difficilement tenable.

C'est peu réjouissant. Voilà un petit peu le tableau en ce qui concerne le fonctionnement.

Tout ceci me permet d'enchaîner sur les investissements.

En 2016, nous avons eu des opérations structurantes importantes.

Nous avons mobilisé 28 M€ dont 11,5 M€ sur la voirie. 4,7 M€ sur l'éducation. Nous allons continuer d'avoir un œil vigilant et un soutien attentif au niveau des territoires, où près de 6 M€ ont été distribués.

Inévitablement, je vais faire un zoom sur la dette. Nous avons un encours de dette de 227 M€; une capacité de désendettement qui est relativement conséquente, de l'ordre de 14 ans. Un coût de la dette de 21,6 M€ pour l'année 2016, avec néanmoins une baisse qui est diversifiée, une baisse qui est maîtrisée, puisque nous n'avons pas d'emprunts toxiques au niveau de cette collectivité. Il va de soi que le maximum autorisé est recommandé pour les années à venir. Il sera à un niveau moindre. Je me hasarderai à indiquer un chiffre qui me semblerait assez raisonnable, c'est 18 M€ par an. Cela reste à discuter.

Vous avez pu voir cette année que vous avez, à la page 22 de votre document un zoom sur les personnels, sur la situation au niveau des richesses humaines. Je ne vais pas y revenir, car je l'ai déjà fait. Ces données vont nous permettre d'apprécier sereinement la situation.

Munis de tout ce que je viens de dire, nous allons nous inscrire pour l'année 2017 dans les priorités qui ont été annoncées par le Président dans son propos liminaire. Je ne vais pas donner le ridicule de les rappeler, puisque je crois que Patrice les a largement évoquées au cours de son propos liminaire.

Voilà bien imparfaitement résumée la situation dans laquelle nous évoluons pour préparer ce budget 2017.

Il faut évidemment que nous nous mettions à jour par rapport à la définition que nous avons retenue lors de l'installation de cette assemblée départementale quant au niveau du levier fiscal, et quant au niveau de l'épargne nette. Évidemment, il y a un certain nombre d'évolutions qui sont intervenues. Je les ai indiquées tout à l'heure. Cela méritera d'être confirmé.

Le levier fiscal, la sagesse nous invite aujourd'hui à ne plus l'actionner, puisque nous l'avons fait l'année dernière.

Sur l'épargne nette, il va de soi que tout bon budget doit tabler sur un minimum d'épargne nette. Je crois que 5 M€ a été l'objectif que nous nous étions donné ; que nous avons largement respecté au cours de l'exercice 2016, car nous sommes bien au-delà.

Par contre, en matière d'investissements, évidemment, il y a des choix à faire, parce que l'investissement se fera selon le curseur que vous avez arrêté par rapport à la taille des emprunts à réaliser. Donc, il faut

absolument qu'un calibrage soit réalisé à ce niveau-là. Il y a deux hypothèses : une hypothèse mini et une hypothèse maxi. Elles n'ont pas tout à fait le même impact en matière de souscription de nouveaux impôts. Tout cela résulte de l'épargne nette que j'ai déjà clairement indiquée tout à l'heure.

Je pense avoir fait à peu près le tour.

Patrice peut-il ajouter quelque chose sur les priorités pour donner quelques éléments fondamentaux ?

*M. le Président :*

Merci pour cette présentation synthétique, complète, présentant les différents enjeux.

Je rappellerais effectivement, en complément de ce que j'ai indiqué dans mon propos liminaire, que 2017 sera l'année de définition précise de nos relations contractuelles avec nos territoires.

Je vous invite à ce que nous continuions ce qui est une des marques de fabrique du Conseil départemental de la Nièvre, avec cet engagement territorialisé, depuis maintenant plus de 15 ans, dans une démarche qui se veut à la fois participative, globale et pluriannuelle.

Je vous invite aussi à ce que nous poursuivions l'accompagnement, dans le même esprit, de nos intercommunalités en reconstruction à travers un renforcement de nos capacités d'ingénierie, en particulier en matière d'urbanisme, pour éviter que nos petites communes ne se retrouvent sans le soutien nécessaire pour réaliser l'instruction. L'État se désengage à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il doit y avoir près de 200 communes qui aujourd'hui se retrouveraient, sans cette intervention et sans cette mutualisation de services, sans ressources.

Cela sera également – Jocelyne Guérin suit le dossier – l'année de la définition à la fois du projet de développement et du projet immobilier pour la ferme du Marault. Nous disposons là d'un site d'expérience pour constituer une vitrine du Département, mais surtout un centre de ressources et également un lieu d'accueil du grand public pour diverses manifestations, puisque l'espace s'y prête. Le dernier point sur lequel nous sommes au tout début, c'est d'en faire aussi un lieu d'accueil de *start-ups* dans le domaine du numérique. Il y a là un relais en matière de développement économique à construire.

Nous continuerons à intervenir sur deux autres points.

Tout d'abord, faire en sorte de développer la plateforme de groupement de commandes pour la restauration collective, qui a été réfléchi, conçue, lancée avec la démarche de la mission AIDER, une des dispositions que nous avons mobilisée lors du dernier Comité interministériel à la ruralité. Jocelyne Guérin suit également ce dossier, pour qu'il devienne opérationnel dans le courant de l'année.

Et puis soutenir, je l'avais évoqué, cette belle initiative portée par notre collègue Jacques Legrain sur « Territoire zéro chômeur ».

Je vous proposerais également, si vous en étiez d'accord, que nous puissions maintenir les crédits à la fois pour les actions culturelles et les actions sportives dans le budget 2017, comme nous l'avons fait dans le budget 2016.

Ce sera l'année aussi de la mise en place de la Maison de l'Autonomie, qui fera de notre département un des premiers Départements à disposer d'une telle Maison. Elle permettra de rapprocher à la fois les services qui ont en charge le handicap et ceux qui ont en charge les questions gérontologiques, pour en assurer une meilleure cohérence, et surtout de répondre de la manière la plus efficace possible aux publics qui relèvent de cette Maison de l'Autonomie. Tout cela se fera bien sûr en lien avec la conception de ce que peut être la maison de retraite du futur.

Voilà ce que je voulais dire.

Avec les intercommunalités, nous définirons définitivement en quelque sorte les modalités de fonctionnement de la mission d'animation économique et d'animation des entreprises conjointe à la fois aux intercommunalités, aux organismes consulaires, au Conseil départemental, en relation avec l'exercice des compétences par la Région. La Présidente, que j'ai vue la semaine dernière, indiquait qu'elle serait attentive à la déclinaison que nous souhaiterions mettre en œuvre sur le territoire départemental de cet accompagnement économique.

Sur la partie des infrastructures, je souhaitais souligner notre engagement, qui n'est pas rien, puisqu'il nous coûte 2 M€ par an jusqu'à la fin de la réalisation de l'A 77.

Enfin, je souhaite aborder l'initiative « Eaux de Nièvre ». Elle fait suite à l'engouement qu'avait pu susciter la rétrospective lancée par *Le Journal du Centre* sur les eaux nivernaises. Elle pourra, au cours de l'année 2017, prendre véritablement son envol. Pas pour sa mise en œuvre définitive, parce que les études, les analyses, les autorisations d'exploitation qui pourraient concerner au tout départ les eaux de Pougues prendront déjà entre douze et vingt-quatre mois ; mais cela nous permettra d'envisager à la fois les aspects de potabilité de l'eau, les aspects liés aux enjeux de commercialisation, s'il y a la définition d'un marché, les aspects techniques, juridiques, et le montage à la fois financier dans l'investissement, et financier dans le modèle économique. Tout cela s'articulera très bien avec notre stratégie d'amélioration de l'image du département, puisque c'est un sujet de production de l'eau, vous l'avez compris, mais c'est surtout un sujet de renforcement de l'image du département, tel que je l'évoquais dans mon propos liminaire.

Voilà ce que je voulais vous dire en termes d'orientations principales et d'actions sur lesquelles nous pourrions travailler.

J'y rajoute que le sens d'une intervention d'une collectivité comme la nôtre, c'est, à travers les dépenses qu'elle peut générer, mais aussi à

travers l'initiative qu'elle peut susciter, l'accompagnement de l'initiative qu'elle peut apporter. Sans être très consommateur de crédits, cela constitue aussi le rôle de la sphère publique, et, au cas particulier, sur le département, du Conseil départemental, pour faire en sorte que les acteurs nivernais autres que le Département puissent aller plus loin et plus fort que ce qu'ils avaient envisagé nécessairement au départ.

*M. Barbier :* Et l'économie est drainé sur tout le territoire départemental.

*M. le Président :* Très bien ! Si vous le voulez bien, je donne la parole à ceux qui le souhaitent, et qui la demandent.

Je passe la parole à Pascale de Mauraige, puis à Fabien Bazin, à Mme Boirin, et à M. Morel.

Madame de Mauraige, vous avez la parole.

*M<sup>me</sup> de Mauraige :* Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le débat d'orientations budgétaires constitue chaque année un des temps forts de notre institution. Pourtant, celui que nous abordons aujourd'hui est d'une nature bien différente, puisqu'il s'agit d'opérer des choix historiques. Vous venez d'en tracer les contours.

Depuis plusieurs années, notre groupe tire la sonnette d'alarme sur l'ampleur des frais de fonctionnement, qui ne sont plus en adéquation avec les recettes.

En 2016, déjà, on nous a imposé une hausse de la fiscalité afin de couvrir des dépenses trop importantes. En 2016, sans la hausse d'impôts votée sur le foncier bâti, le Département aurait comporté une épargne nette négative de - 1,5 M€ contre 512 000 € en 2015. Augmentation que nous avons refusé de soutenir, considérant que la pression fiscale subie par les contribuables nivernais était déjà trop importante et que cela reviendrait à réduire à néant les baisses réalisées par d'autres collectivités dans le département.

Nous partageons bien évidemment la vision du rôle social que doit jouer le Département, et ceci est une de ses prérogatives, mais l'explosion des dépenses sociales des Départements n'est que le résultat de la politique menée par le gouvernement depuis cinq ans.

Cela se traduit par un effet ciseau qui a parfaitement été décrit par notre ami Daniel Barbier.

*M. Barbier :* Cinq ans, c'est un peu juste. Vous auriez pu remonter un peu plus loin. Remonter à 2010.

*M<sup>me</sup> de Mauraige :*

Cela se traduit par un effet ciseau sans équivalent, avec des dotations en baisse constante, et des dépenses en hausse.

Afin de faire face à ces dépenses croissantes, le Département a dû réduire ses frais de fonctionnement, comme d'autres institutions l'ont fait, mais peut-être pas suffisamment.

Vous reconnaissez vous-même la réduction drastique de l'épargne du Département. Cette épargne ne permet plus de couvrir le principal de la dette du Département. Or, les orientations budgétaires que vous nous proposez aujourd'hui ne vont que creuser encore davantage l'endettement de notre collectivité.

Ainsi, aujourd'hui, face à tant de signaux, on ne peut vraiment pas exclure une mise sous tutelle de notre institution. Celle-ci aurait pour conséquence, et ce serait dramatique, de se traduire par une hausse significative de la fiscalité, afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Pour autant, cette situation, en tant que Nivernais, croyez-le bien, ne nous réjouit absolument pas. Par ailleurs, la capacité de désendettement dépasserait le seuil d'alerte, car il serait supérieur à dix ans. Un budget qui serait bâti sur de telles orientations serait un budget déficitaire.

Notre groupe tient à ce que soit conservée une épargne brute importante afin de pouvoir pallier les baisses de dotations sans que l'investissement devienne une variable d'ajustement. Pour cela, nous estimons qu'il fallait jouer sur les dépenses de fonctionnement, bien évidemment sans dégrader la qualité des services du Conseil départemental. Une part importante des dépenses de fonctionnement étant des dépenses incompressibles – c'est vrai que vous l'avez rappelé –, pour des raisons techniques et légales, nous aurions joué sur la seule partie sur laquelle, d'ailleurs, on peut jouer, c'est-à-dire sur les dépenses dites « discrétionnaires », et qui ne font que croître, d'exercice en exercice.

L'analyse détaillée du budget primitif à venir, 2017, et des budgets annexes sera très utile pour juger de la sincérité des propos qui sont tenus dans le rapport. Mais sachez qu'en l'état nous ne voterions pas un tel budget, qui pourrait nous conduire éventuellement à la mise sous tutelle de ce Département, ce que, encore, je le rappelle, nous ne souhaitons évidemment pas.

*M. le Président :*

Très bien ! Merci. La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Je crois qu'il faut faire un tout petit peu attention aux mots. La situation n'est pas historiquement dramatique. Elle est celle de tous les Départements depuis la crise de 2008. Je crois qu'il faut remonter jusqu'à cette date-là si on veut prendre en considération la réalité de l'évolution des Départements, ou en tout cas de la plupart d'entre eux.

Je vous renvoie à la presse, au moment des votes de budgets de l'année dernière, pour une trentaine de Départements qui étaient en difficulté pour construire leur budget. C'est notre tour, avec une vague d'autres territoires et d'autres Départements.

Je voudrais aussi revenir sur ce sentiment qui pourrait être laissé par la brillante intervention de Daniel Barbier : le Département de la Nièvre, s'il est une partie de la Nièvre, n'est pas toute la Nièvre. Et c'est bien cela qu'il faut regarder, me semble-t-il ; c'est que l'on a une institution qui est très âgée – c'est une vieille dame, ce fameux Département –, qui aujourd'hui n'est plus dans la priorité des financements publics, mais qui, malgré tout, ne réduit pas la Nièvre à son seul budget.

Je voudrais rappeler quelques exemples très concrets, et qu'il faut intégrer, je pense, quant à l'analyse globale sur ce pour quoi on se bagarre, c'est-à-dire ce territoire, ce département.

Ces cinq dernières années, ce sont 20 M€ chaque année qui ont été investis dans les maisons de retraite, les EHPAD. C'est le même rythme qui est attendu pour les années prochaines.

Dès cette année, ce sont 10 M€ pendant cinq ans qui sont affectés aux politiques du numérique, que je connais bien.

C'est, on l'espère, l'extension de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur ». C'est-à-dire que nous bougeons pour travailler sur la partie difficile de nos dépenses ; le sujet du RSA. C'est précisément « Territoire zéro chômeur de longue durée » qui y répond, et cela apportera ses fruits.

C'est l'accompagnement de l'État, de ce point de vue là – et encore une fois, il ne faut pas regarder les choses en noir ou en blanc –, avec l'augmentation extrêmement sensible de la DETR l'année dernière, et la poursuite en 2017. Ce dispositif a beaucoup accompagné les communes, les collectivités, sur les secteurs de l'eau et de l'assainissement, et de la santé ; nos préoccupations, des sujets dont nous discutons régulièrement aujourd'hui.

C'est, pour la première fois, et il est probable que la Nièvre soit parmi les territoires qui ont contribué à sa naissance, ce fameux « contrat de ruralité » que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années, et qui a vocation à être le pendant des contrats de ville. Là encore, ce seraient plusieurs millions d'euros qui atterrissent sur notre territoire sur des dossiers structurants.

Ce sont enfin, en matière de sécurité et de santé, les efforts que le SDIS contribue à produire à la fois en équipements, en termes de véhicules et de matériels, et de constructions des centres de secours et des centres d'intervention.

Je crois que nous avons là tout intérêt à regarder la situation en prenant en compte l'ensemble des paramètres, et pas simplement en



regardant la situation d'une collectivité qui est logée exactement à la même enseigne que les autres Départements partout en France.

Après, évidemment, c'est bien dans la discussion avec les nouvelles collectivités qui existent aujourd'hui, ces nouvelles intercommunalités, cette nouvelle Région, ce nouvel État, d'une certaine manière, que nous trouverons une sortie par le haut sur la question des financements de l'institution départementale.

Voilà ce que je voulais apporter comme éclairage.

*M. le Président :*

La parole est à Madame Boirin.

*M<sup>me</sup> Boirin :*

Monsieur le Président, chers collègues, ce qui me choque dans la présentation de ce débat d'orientations budgétaires, c'est que vous mettez en opposition les difficultés du Département à l'heure actuelle, et le fait que les choses vont s'améliorer parce que la France va mieux et que l'Union européenne va mieux.

Vous ne niez pas qu'il y ait des difficultés, et comment les nier, puisque notre endettement ne cesse de s'accroître, nos dépenses ne cessent de s'accroître et nos recettes ne cessent de diminuer. Cela, c'est incontestable. En revanche, vous tablez sur le fait qu'au niveau macro-économique les choses vont s'améliorer, et que, la France allant mieux, les choses vont également s'améliorer pour le département.

Cela ne s'est pas vraiment senti au niveau de l'oral de notre collègue ; mais dans le document qui nous est remis, vous semblez indiquer que les choses vont mieux en France, et que, dans le contexte européen actuel, tout va pour le mieux, et que, par conséquent, cela va aller mieux aussi pour la Nièvre. Et vous rappelez, dans ce cadre, que la croissance française se tient actuellement à un niveau confortable et qu'il y a une baisse du taux de chômage.

Sur ces deux points, vous évoquez, en ce qui concerne la croissance de la France, une croissance économique du PIB de 1,1 % de 2016, et vous indiquez que c'est vraiment beaucoup mieux qu'en 2012, et qu'en 2012-2014, la croissance n'était que de 0,2 %. Évidemment, vous édulcorez certains chiffres et notamment les chiffres de l'Union européenne, puisque la croissance de l'Union européenne, à l'heure où nous connaissons une croissance de 1,1 %, est de 2,4 %. Notre croissance est donc très inférieure à celle de la croissance européenne. En 2014, à l'heure déjà où tous les pays d'Europe commençaient à avoir une croissance qui augmente et qui était relativement importante, la France avait une croissance de 0,2 %, mais dans le même temps l'Allemagne avait une croissance de 1,6 %, l'Espagne 1,4 %, et même la Grèce, qui connaît d'importantes difficultés économiques, nul ne le conteste, avait une croissance économique de 0,8 %.

Donc, autant dire que la croissance économique de la France à l'heure actuelle est en berne, et qu'elle est en berne par rapport à tous les autres pays de l'Union européenne. Je ne parle pas de la zone euro, comme vous l'avez fait, mais de l'Union européenne, qui constitue bien notre entité économique supérieure à celle de la France.

En ce qui concerne le chômage maintenant, là encore, même présentation tronquée, puisque vous indiquez que, fin 2016, le taux de chômage de la France était de 10 % de la population active et qu'il a diminué de 0,2 point. Cela, je ne le conteste pas. Mais il faut prendre des points de comparaison, non seulement par rapport à la période de référence, mais également avec l'ensemble de l'Union européenne.

En 2012, le taux de chômage était de 9,3 %. Entre 2012 et 2016, il y a eu une forte augmentation du chômage, puisque nous sommes à l'heure actuelle à 10 %, vous l'avez rappelé. Ces 10 % sont très supérieurs à la moyenne de chômage de l'ensemble des pays de l'Union européenne. L'Union européenne dans son ensemble connaît un taux de chômage de 8,3 %. Ce taux de chômage ne cesse de diminuer, puisqu'en 2015, il était de 8,5 %, et que l'Union européenne connaît effectivement une croissance que nous ne connaissons pas, et dans la mesure où elle connaît une croissance que nous ne connaissons pas, son taux de chômage diminue de façon importante, au point qu'il est passé en un an de 10,5 à 8,3 %. L'Allemagne, 4,1 %. Le Royaume-Uni – certes, il y a eu le Brexit, mais jusque-là il était quand même dans l'Union européenne – avait un taux de chômage de 4,7 %.

Donc, autant dire, là encore, que, lorsque vous évoquez une baisse du chômage de 0,2 point sur un trimestre, on est loin du taux de chômage de 2012, et que l'on est loin du taux de chômage de l'ensemble des pays qui fonctionnent bien dans l'Union européenne. Et d'ailleurs, si la France avait ce taux de chômage si mirobolant que celui que vous évoquez dans le document, il est évident que François Hollande se serait représenté, car c'était son point d'accroche pour se représenter à l'élection présidentielle ; c'était la condition en tout cas pour qu'il se représente. Mais le taux de chômage n'ayant pas diminué, François Hollande ne se représente pas.

Évidemment, la croissance et le taux de chômage de la France étant ce qu'ils sont, la Nièvre ne va pas tellement bien. Or, là encore, vous évoquez une situation totalement tronquée, puisque, dans le document que vous nous remettez, vous indiquez que la situation économique de la Nièvre est stable, et que son taux de chômage diminue. Pour dire que la situation économique est stable, vous indiquez qu'il y a une diminution importante du nombre de défaillances d'entreprises enregistrées en juin 2016. On ne sait pas ce qu'il en est de l'année 2016 dans sa globalité. On ne sait pas non plus le nombre d'entreprises qui ont été créées pendant cette période. Parce que ce qui compte, c'est moins le nombre de défaillances que le solde des créations d'entreprises entre celles qui ont été créées et celles qui ont été supprimées. Or, là, rien du tout. Évidemment, on a une présentation tronquée.

Vous indiquez « *Le chômage diminue. Nous avons une diminution de 2,7 % du taux de chômage dans la Nièvre en 2016* ». Je ne nie pas ce chiffre. Simplement, là encore, lorsque vous indiquez ce chiffre, vous ne dites pas ce que sont devenus ces chômeurs. Il est possible qu'ils aient retrouvé du travail. C'est possible. Mais vous ne dites pas s'ils sont par exemple bénéficiaires maintenant du RSA, éligibles à l'AAH, devenus retraités ; ils peuvent même avoir quitté le département pour trouver un emploi dans un autre département.

Toute cette présentation très mirobolante de la France et de la Nièvre me semble difficile à accepter, et en tout cas elle est contredite par les chiffres des autres pays européens, et elle n'est pas corroborée par la situation économique de la Nièvre, puisque tous les indicateurs, dans la Nièvre, en tous les cas en ce qui concerne le budget, montrent que la Nièvre a de réelles difficultés économiques et que les choses ne vont pas s'améliorer.

*M. le Président :*

Je vais donner la parole à Monsieur Morel.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, mes chers collègues

Nous avons apprécié le sérieux avec lequel le document que vous nous proposez a été élaboré. Nous avons apprécié, il faut le dire, lors de la dernière commission des moyens, la sincérité avec laquelle des réponses ont été apportées à nos questions tant par les services du Département que par Daniel Barbier, Vice-président en charge des finances.

Il est vrai que, quand la maison brûle –, malgré l'efficacité du SDIS dans ce département – il est difficile de masquer la réalité de l'incendie.

Si nous devons nous en tenir, ce qui nous semblerait logique, aux constats résultant de la réalité budgétaire de 2016, force est de constater qu'il laisse, en l'état, à notre débat d'orientations budgétaires peu, sinon aucune marge de manœuvre pour nous déterminer sur les grandes orientations de notre collectivité en matière d'évolution de la section de fonctionnement et d'investissement, et d'évolution de la fiscalité et de l'endettement.

Il est, en effet, difficile de raisonner en termes de projets en étant confronté à la réalité d'un contexte budgétaire contraint qui nous inciterait plus à préserver l'éphémère santé budgétaire du Département – « Sauvons le soldat Nièvre » ! – qu'à véritablement mettre en œuvre, faute de moyens, les défis inhérents aux missions découlant de nos compétences et à notre rôle d'animateur et financier du territoire aux côtés de nos partenaires du secteur social, économique, éducatif, associatif, culturel et sportif.

Pourtant, nous allons nous y efforcer en tenant compte de vos propositions, mais en revenant, en préambule, sur le constat que vous nous présentez qui, vous l'avouerez, Monsieur le Président, est financièrement inquiétant. Je l'exprime d'ailleurs, en l'état, sans connotation de responsabilité particulière de la part de l'exécutif de l'institution, car nombre de départements de notre strate, ruraux en particulier, sont dans la même situation, victimes, soit dit en passant, de l'absence de réponses concrètes, réalistes et efficaces de la part de l'ensemble des gouvernements du quinquennat qui s'achève.

Dans votre analyse budgétaire, vous nous indiquez que le taux d'épargne brute du Département atteint son plus bas niveau historique. Sur le graphique joint à votre document, il semble d'ailleurs qu'il se situe bien en dessous des 10 %, et qu'il tangente les 5 %.

Je rappelle que, selon une étude récente de la délégation sénatoriale aux collectivités locales sur l'évolution des finances locales en 2017, le taux d'épargne brute mesure le solde de la section de fonctionnement ramené à son endettement. Il constitue le seul moyen propre et récurrent dont dispose la collectivité pour rembourser sa dette. La délégation sénatoriale rappelle que de manière empirique, le taux d'épargne brute minimum peut être fixé autour de 7 % pour garantir que la collectivité sera à même de faire face aux aléas. On considère que la zone d'alerte commence dès que le taux passe au-dessous de 10 %. Nous sommes dans ce cas de figure, et donc en zone rouge !

Vous soulignez que l'épargne nette du Département est ainsi de 10 € par habitant, alors qu'elle est proche de 60 € pour la moyenne des départements français. C'est un autre paramètre inquiétant, car la capacité d'autofinancement constitue un élément essentiel de notre stratégie financière : l'épargne nette ainsi dégagée doit permettre de couvrir le volume de subventions d'équipement versées à des tiers et d'autofinancer un certain nombre d'équipements à caractère récurrent et même une fraction des investissements directs. Nous pouvons donc nous interroger, compte tenu des chiffres avancés, sur notre potentialité réelle, en 2017, à assumer nos dépenses d'investissement hors dette.

Sur la baisse drastique des dotations d'État et principalement la DGF, nous regrettons que l'effort de réduction des déficits publics continue de frapper de plein fouet les Départements. D'autant plus qu'il convient d'y ajouter la diminution, entamée avant 2014, des allocations compensatrices de fiscalité directe, variable d'ajustement de l'enveloppe normée.

Certes, le Département bénéficie en 2017 d'une mesure compensatoire de l'État à travers le fonds d'urgence institué par la loi de finances rectificative pour 2016. Mais, de grâce, relativisons les choses ! Au titre de ce fonds, 44 départements vont bénéficier d'une aide globale de 200 M€ avec un système de répartition qui nous paraît pour le moins injuste, voire inique. En effet 6 départements se partagent la

moitié du gâteau (Nord, Pas de Calais, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Tarn et Garonne, Guyane), alors que les 38 autres se répartissent le solde et souvent de façon très inégale. Ainsi en Bourgogne-Franche Comté, sont éligibles l'Yonne pour 2 600 000 €, le Territoire de Belfort pour 2 750 000 €, et la Nièvre pour 600 000 €. Le moins qu'on puisse dire c'est que nous bénéficions, encore une fois, de la portion congrue.

J'ai noté, à ce sujet, avec un amusement quelque peu attristé, la déclaration du Sénateur de la Charité sur Loire, parlant dans le même temps d'un plan de soutien de 50 M€ pour la Nièvre. Hélas, le temps des effets d'annonce, même en période électorale, se heurte toujours à la réalité. Mais, après tout, 600 000 € c'est toujours bon à prendre, et nous ne les devons qu'à nos seuls mérites.

En ce qui concerne le reste à charge des allocations RSA, APA et PCH, qui s'élève à 27,2 M€ en 2016 pour le Département, nous regrettons que la négociation entre l'Assemblée des Départements de France et le gouvernement n'ait pas abouti et soit maintenant repoussée à l'après présidentielle. Nous avons néanmoins suivi avec intérêt l'audition des principaux candidats à l'élection présidentielle il y a quelques jours devant l'Association des Départements de France. Et, au-delà, pour reprendre l'expression du journal *Le Monde*, de l'exercice de « calinothérapie » auquel se sont livrés les prétendants à l'Élysée auprès des élus locaux, on peut retenir, avec des propositions souvent différentes, leur volonté unanime, de rassurer les Départements sur leur avenir institutionnel et financier à l'issue d'un quinquennat qui a failli conduire à leur disparition.

Dernière remarque, en ce qui concerne la dette, nous ne pouvons que constater que, si le taux d'endettement s'est stabilisé autour de 54 % pour les départements de notre strate, il atteint désormais 74 % dans la Nièvre, soit 20 % de plus que la moyenne.

Et pourtant, dans la situation actuelle, le recours à l'emprunt semble inéluctable pour réaliser ce que vous appelez une dynamique de projet en 2017. C'est difficile compte tenu des résultats budgétaires 2016. Vous nous proposez donc un exercice qui anticipe sur les résultats de 2017 :

. Continuer les efforts budgétaires avec des recettes sous tension.

. Donner un tour de vis au niveau des dépenses de fonctionnement en maintenant le niveau de la masse salariale à son niveau inscrit au BP 2016 : compte tenu des départs à la retraite et des postes non remplacés, cela nous semble objectivement réaliste.

. Demander un effort à nos partenaires d'environ 1 %, en particulier sur les budgets Frais d'hébergement. Je ne suis pas persuadé que cette diminution soit supportable par l'ensemble des structures.

En tout état de cause, ces mesures ne sont qu'anticipatrices d'une amélioration financière et ne représentent pas un acquis définitif pour atteindre une épargne nette comprise entre 3 M€ et 5 M€ permettant

de recourir à l'emprunt nouveau à hauteur de 20 M€ Je crains, sans la souhaiter bien sûr, qu'à l'issue de l'exercice 2017, le Département, sans aides et recettes nouvelles, soit confronté à une impasse financière.

Enfin, sur vos propositions de projets auxquelles globalement nous souscrivons, quelques remarques :

Sur l'avenir économique de la Nièvre, nous souhaitons que le Département continue à jouer un rôle d'animateur et de coordinateur, à travers, en particulier l'ingénierie territoriale, et l'action que mène Nièvre Aménagement. Vos propositions nous semblent, en ce sens, tout à fait satisfaisantes.

Sur la solidarité, en ce qui concerne la prévention spécialisée qui entre dans le champ de la refonte engagée de la politique enfance, nous souhaitons qu'un début d'exécution puisse être apporté aux propositions résultant du diagnostic établi en 2016.

Sur la mise à 4 voies de l'A 77 jusqu'aux limites du département, nous réitérons les réserves que nous avons formulées en ce qui concerne le désinvestissement de la Région et la charge (30 % de la dépense) trop lourde de la participation départementale. Nous avons proposé, en autre chose et en ce sens, une renégociation à mi-parcours du contrat de plan État-Région qui permettrait d'alléger la part départementale.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques remarques que nous voulions émettre sur ce document d'orientations budgétaires, marquant à la fois la réalité calamiteuse traduite par les chiffres, mais aussi notre volonté de faire aboutir les projets du Département.

*M. le Président :*

Je vais donner la parole à Daniel Barbier, pour apporter certains éclaircissements, voir pour commenter les propos qui ont été les vôtres.

*M. Barbier :*

Merci pour ces échanges. Je crois que les enrichissements mutuels sont source de vitalité et de créativité.

Madame Boirin, quelques éléments qui répondront partiellement à vos interrogations.

Sachez qu'il n'y a aucune volonté de tronquer ni les chiffres ni le débat ; simplement nous nous sommes appuyés sur un certain nombre de faits. Je me permets de réinsister au moins sur trois.

Sur l'immobilier, il semblerait qu'il y ait une réelle reprise. Qu'est-ce qui nous permet de dire cela ? Nous avons eu quelques bonnes surprises au niveau des DMTO ces mois-ci. C'est quand même un fait important.

Nous avons une réunion la semaine dernière avec Laurent Venin au Groupement des Acheteurs Publics, réunissant l'Agglomération de

Nevers, le SIEEEN, Nièvre Habitat. Lors de notre échange, il est clairement ressorti qu'il semblerait actuellement qu'au niveau des appels d'offres on ait un certain nombre de chefs d'entreprise qui nous font part d'un frémissement certain. Tant mieux. À confirmer.

Nous avons un sondage, peut-être à relativiser, au niveau du baromètre du moral des Français ; mais en tous les cas, là aussi, c'est une réalité.

Je crois qu'en ce qui concerne le générique qui avait été retenu, « C'est un contexte économique et environnemental qui reste encore fortement évolutif », vous nous avez entraînés un peu sur-le-champ européen. Pourquoi pas ?

Pascale de Mauraige a insisté sur une période qui me semble beaucoup trop courte. Et je l'invite fortement à embrasser une période beaucoup plus longue en ce qui concerne le reste à charge à caractère social, parce que cela ne date pas de 2010. Les anciens qui siègent dans cette assemblée nous autoriseraient volontiers à monter à 2004 ou 2005, qui est le point de départ observé au niveau du différentiel, si mes souvenirs sont bons. Ce reste à caractère social malheureusement aujourd'hui demeure l'épine que nous avons au niveau de cette institution. 27,2 M€ sur l'exercice 2016. Même si effectivement l'État, dans sa grande générosité, nous a octroyé 603 000 € cela ne représente que 2,21 % de ce reste à charge social sur l'exercice 2016.

*Mme de Mauraige :*

Mais qui trop embrasse mal étirent !

*M. Barbier :*

Peut-être. À vérifier !

Le reste n'appelle pas d'observations particulières de ma part.

*M. le Président :*

Très bien !

Deux ou trois petites choses pour poursuivre, à la suite de Daniel Barbier.

Tout d'abord, il était quand même important de contextualiser l'environnement dans lequel le Conseil départemental établit son budget : un environnement qui est l'environnement national, et l'environnement européen.

J'ai noté les chiffres. On leur fait dire aussi beaucoup de choses. Simplement, je relève vos comparaisons avec l'Allemagne. Or, aujourd'hui, le taux de pauvreté en Allemagne est nettement plus important qu'en France. 14 % des Français vivent sous le seuil de pauvreté ; le taux est de 17 % en Allemagne. La situation sociale en Allemagne est beaucoup plus délicate, fragile qu'en France. Ce n'est

pas nécessairement une référence. Il est important de voir ce que font les pays voisins. Mais ce n'est pas nécessairement la référence.

Deuxième élément, au regard de l'économie française – vous parliez des évolutions du taux de croissance –, la France a une part importante de la dépense publique et des prélèvements publics de toute nature qui génère deux types de choses, deux amortisseurs : un amortisseur quand il y a dégradation de la situation. On a vu notamment au moment de la crise de 2008-2009, que la France, et les Français s'en sortaient plutôt mieux que des habitants d'autres pays. En revanche, puisque l'on a cet effet amortisseur, lorsqu'il y a un rebond, il est beaucoup plus lent que dans d'autres pays. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Mais vous ne pouvez pas nier que nous sommes dans une démarche dynamique qui est réelle depuis quelque temps, et dont témoignent aujourd'hui sur le département l'évolution des allocataires du RSA, puisqu'au cours des derniers mois, on a constaté pas simplement une diminution de l'augmentation, mais une vraie baisse du nombre d'allocataires du RSA. C'est le contexte, ce sont les données réelles telles qu'elles existent aujourd'hui.

J'entendais aussi Mme de Muraige dans son propos initial, et je me disais que nous siégeons ici depuis quelques années, et j'ai un peu le sentiment qu'elle se comporte comme dans un jeu de rôle, parce que l'on sent que ce n'est pas sa nature profonde : elle joue les oiseaux de mauvais augure, en nous prévoyant des perspectives qui sont très négatives, et qui ne sont pas conformes à la réalité. D'ailleurs l'histoire nous l'a démontré, car il y a cinq ans, il y a dix ans, vous annonciez le pire pour les finances départementales. Or, nous avons tenu, grâce à une gestion rigoureuse. Plus qu'on ne le dit, et plus que vous ne voulez le reconnaître, nous avons réussi à tenir ce Département, malgré les difficultés et malgré sa situation propre, qui est liée à ce contexte économique et social. Nous l'avons non seulement tenu au-dessus de l'eau, mais nous avons travaillé à la fois au regard, je le redis, des moyens que nous mettons à disposition et des actions que nous menons en propre, mais également en soutenant les initiatives qui peuvent être portées par les Nivernaises et les Nivernais, et tous les acteurs du développement de notre territoire.

Il n'y a pas de risques, pas plus cette année qu'au cours des années précédentes de mise sous tutelle de la collectivité départementale. D'ailleurs, je ne vois pas exactement à quoi cela correspond. Cette formule n'existe dans aucun des codes. Il y a éventuellement parfois l'intervention du Préfet, de la Chambre régionale des comptes, mais qui ne se traduit pas nécessairement par une augmentation de fiscalité, mais par une diminution d'un certain nombre de dépenses que nous n'avons pas obligation de réaliser, au sens juridique. Or, sur ce point, vous connaissez la distinction. Il n'y a pas de dépenses de fonctionnement et d'investissement. *A fortiori*, on décrie toujours les dépenses de fonctionnement. À une période où l'on a besoin de beaucoup de lien social, ces dépenses ont autant de valeur que les dépenses d'équipement ou d'infrastructures.



Pour les dépenses obligatoires ou facultatives, je ne sais pas ce que cela veut dire ; je ne connais politiquement que les dépenses utiles ou inutiles, et nous considérons que nous avons des dépenses utiles y compris lorsque ces dépenses sont considérées juridiquement comme facultatives. C'est sûrement ce que vous avez voulu dire à travers « discrétionnaires ». Je ne connais pas cette caractérisation dans le droit.

Je vous remercie, Monsieur Morel, d'avoir objectivé la situation du Département. C'est une approche honnête intellectuellement. C'est vrai que notre Département est dans une situation tendue. C'est une réalité. Nous n'allons pas le nier. Mais il y a un contexte qui est réel. Il y a des données relatives à la fois aux recettes, qui ne sont pas à la hauteur de ce que ce Département devrait toucher, et aux dépenses que nous avons à assumer, et qui sont des dépenses générant des restes à charge qui résultent – je le rappelle quand même, peut-être même avant 2008, 2007, et je veux souligner ce qu'a dit Daniel Barbier – de la création de ces allocations de solidarité sans compensation complète et en particulier par le gouvernement Raffarin, à l'occasion de ce que l'on a appelé les lois de l'acte II de la décentralisation. Cette situation génère effectivement un manque à gagner, qui serait, si nous avions eu la compensation, supérieur au montant de notre endettement. Il faut quand même le savoir. Aujourd'hui, grâce à une gestion rigoureuse, nous avons réussi à financer un reste à charge qui est supérieur, au cours de la douzaine d'années qui viennent de précéder, à 200 M€ On doit être maintenant près des 250 M€, c'est-à-dire au-delà de notre niveau d'endettement.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous assumons ce budget contraint, et la perspective qui est la nôtre lorsque nous présenterons le budget début avril, avec néanmoins une volonté de continuer à agir de manière la plus utile pour la Nièvre et l'ensemble de ses habitants.

Merci pour cet échange, qui éclaire notre future session de vote du budget. Il n'y a pas vote sur ce débat d'orientations budgétaires.

**Il est pris acte de la communication aux élus du rapport d'orientations budgétaires pour 2017.**

## **FONCTION 7 : AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT – POLITIQUE** **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE**

**Rapport de M. le Président :**

## Numéro 2.

### Rapport de M<sup>me</sup> Delaporte :

*M. le Président :* Nous allons passer à la présentation du rapport sur le développement durable, et sur la mise en œuvre de cette approche par notre institution départementale.

*M<sup>me</sup> Delaporte :* Cher Président, et chers collègues, avant que je puisse commencer à vous présenter ce rapport sur la situation en matière de développement durable, je voulais d'abord remercier Nathalie Pinault pour le travail qu'elle a mené sur ce sujet, avec le concours de l'ensemble des services de la collectivité.

Vous connaissez cet exercice récurrent. Chaque année, notre débat d'orientations budgétaires est accompagné de la présentation du rapport de la situation en matière de développement durable de la collectivité comme nous y oblige la loi du 12 juillet 2010.

Pour ne pas faire un exposé trop long et trop technique, je rappellerai simplement les cinq finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Je voudrais juste souligner le rôle des Départements dans les démarches de développement durable, en particulier sur cette finalité n° 4, à savoir assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations. Elle fait largement écho aux compétences en matière de solidarité territoriale et humaine de la collectivité départementale, compétence réaffirmée par la loi NOTRe.

Vous avez pu voir, mes chers collègues, l'ensemble des actions du Département en matière de développement durable dans le rapport qui vous a été adressé. Je voudrais simplement mettre un coup de projecteur sur 4 objectifs qui sont les nôtres en ce domaine :

- co-construire l'action publique ;
- permettre au plus grand nombre d'accéder aux services ;
- former des citoyens de demain sensibilisés aux enjeux du développement durable ;

- tendre vers l'exemplarité de la collectivité départementale.

- Co-construire les politiques et l'action publiques

« *Seuls nous pouvons faire si peu ; ensemble nous pouvons faire beaucoup* », disait Helen Keller. L'un des aspects essentiels d'une démarche de développement durable, c'est la transversalité des approches, et la participation des parties prenantes ; autrement dit, la co-élaboration partenariale de l'action publique. Le Département a intégré cette donnée dans sa manière d'élaborer ses politiques et la planification de ses actions.

Juste quelques exemples.

Outre l'Agenda 21 départemental, on peut citer :

. la refonte de la politique Enfance, qui implique une bonne orchestration de l'ensemble des acteurs travaillant au service des enfants.

. la stratégie départementale de diversité, qui met autour de la table et incite au dialogue des acteurs bien différents. Les habitants ont été interrogés et ont pu s'exprimer sur la stratégie de diversité.

. le projet autour du marketing territorial et de l'image de la Nièvre, dont procède une méthode similaire.

. autre projet, le Projet Alimentaire Territorial, qui vient soutenir l'agriculture locale et structurer les filières d'approvisionnement de la restauration hors domicile.

. et enfin la plateforme Nièvre Rénov', qui fédère les collectivités, les services de l'État et les professionnels du bâtiment, notamment.

Ces actions participent d'une démarche de développement durable et répondent à la nécessité d'agir collectivement de manière partenariale au bien-être de tous aujourd'hui et demain.

- Permettre l'accès aux biens et services

Les compétences majeures des Départements sont les solidarités humaines et territoriales qui s'imposent comme des conditions essentielles d'une démarche de développement durable.

Dans un territoire rural comme le nôtre, les déplacements, les trajets peuvent être un frein à l'accès aux biens et aux services. Du coup, le Département de la Nièvre a mis en place des solutions innovantes, et/ou des alternatives permettant aux Nivernais d'accéder à certains biens et services malgré l'éloignement.

On cite par exemple :

. l'accès à la culture, grâce au camion d'alimentation générale et ses tournées culturelles On cite également Marguerite, qui permet l'accès à distance aux biens culturels, notamment livres ou films.

. la numérisation des plans cadastraux par les archives départementales, qui permet d'approcher l'histoire de l'organisation de notre territoire.

. l'accès aux services de santé ; je citerais la plateforme IVG Infos, qui permet aux couples et aux femmes d'avoir accès à des informations fiables sur l'interruption volontaire de grossesse. L'action du Département dans l'implantation de nouveaux professionnels de santé n'est par ailleurs plus à démontrer.

Ces actions participent d'une démarche de développement durable et répondent à la nécessité d'agir pour l'épanouissement de chacun.

#### - Éduquer et sensibiliser aux enjeux du développement durable

Ces démarches de développement durable nous invitent à penser le bien-être de tous aujourd'hui et demain sans sacrifier l'épanouissement des générations futures pour celui des générations d'aujourd'hui. Il est donc nécessaire de sensibiliser le public, et en priorité le jeune public, et le Département œuvre en ce sens.

Quelques actions pour illustrer cela :

. la journée sur l'eau qui a été organisée en mars 2016.

. le concours vidéo, qui a permis à de nombreux jeunes du département de primaire ou de lycée de s'interroger sur les enjeux environnementaux liés à l'eau.

. évidemment le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, qui a débuté en septembre, et qui permet aux collégiens et aux adultes qui les encadrent une prise de conscience sur ce sujet.

Ces actions participent d'une démarche de développement durable et répondent à la nécessité d'agir à la formation de citoyens responsables de demain.

#### - Tendre vers l'exemplarité de la collectivité départementale

Bien entendu, il ne s'agit pas seulement d'inciter les autres à être irréprochables, mais il faut aussi s'impliquer, et s'appliquer des démarches de développement durable et des principes qui en découlent.

Quelques exemples :

. le recyclage des archives, qui ne se fait plus par incinération, mais ces archives sont recyclées par une entreprise d'insertion ;

. le raccordement des bâtiments centraux du Département au réseau de chaleur de Nevers ;

. la sensibilisation au handicap pour une meilleure intégration dans les services des agents reconnus travailleurs handicapés ;

. l'entretien des véhicules. Notamment les pneus usagés sont colletés et triés et sont soit rechapés, soit valorisés en matériaux pour sols sportifs.

Deux exemples également d'expérimentations :

. L'expérimentation de la méthode SPIRAL pour le renouvellement de l'Agenda 21. Cette méthode proclame que nous sommes tous responsables du bien-être de tous aujourd'hui et demain.

. La Convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, et en particulier une des actions de ce projet, qui est la route productrice d'énergie, la *Wattway*, qui sera installée et testée au Circuit de Nevers Magny-Cours.

Pour conclure la présentation de la situation du développement durable du Conseil départemental de la Nièvre, je souhaite juste vous faire prendre conscience de la multitude et de la diversité des actions mises en œuvre par le Conseil départemental en faveur du développement durable.

Néanmoins je vous invite, je nous invite, mes chers collègues, à nous interroger sur l'étape suivante, à savoir réfléchir à une politique véritablement structurante en matière de développement durable. Cela impliquerait bien sûr d'évaluer nos politiques publiques par rapport aux référentiels du développement durable et entre autres choses à écoconditionner nos aides. C'est, je vous l'accorde, un changement de braquet, mais c'est un positionnement fort, courageux, ambitieux, que bien d'autres ont pris avant nous.

Je vous remercie.

*M. le Président :*

Très bien ! Merci pour cette présentation synthétique d'un rapport qui mérite d'être lu de la première à la dernière page. Il nous incite effectivement, comme le propose notre collègue, à aller plus loin encore, notamment lors de la définition de notre projet et du renouvellement de l'Agenda 21.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous demande de prendre acte de cette communication.

**Il est pris acte de la communication du rapport sur la situation en matière de développement durable au Conseil départemental de la Nièvre.**

## RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 3.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Louis-Sidney :**

*M. le Président :* Le troisième sujet concerne le rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, que nous avons l'obligation de présenter depuis maintenant deux ou trois ans. C'est Vanessa Louis-Sidney qui nous le présente. L'année prochaine, ce sera un homme pour présenter ce rapport !

\*

*M<sup>me</sup> Louis-Sidney :* Bonjour à tous, Monsieur le Président, chers collègues, j'ai effectivement l'honneur de présenter au nom du Président ce rapport.

L'article 61 de la loi n° 201-873 du 4 août 2014 codifié à l'article L 3311-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit en effet que *«préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation »*.

Le rapport en annexe, qui se fonde sur les éléments tirés du bilan social de l'année 2015 présente les principaux indicateurs sur le sujet de l'égalité hommes-femmes dans la collectivité, ainsi que les mesures concrètes mises en œuvre au sein de cette même collectivité.

Je vais présenter quelques analyses.

Rappelons que l'étude porte sur un effectif de 1 279 agents, qui comprend les agents titulaires, ainsi que les agents contractuels sur un poste permanent. Cela ne concerne pas les assistants familiaux.

En ce qui concerne la répartition des effectifs par sexe, on peut constater que les femmes sont en surreprésentation dans l'effectif global de la collectivité, puisqu'elles représentent 58 % de l'effectif global. Il n'y a pas d'évolution majeure par rapport à 2014. On reste sur les mêmes proportions, qui s'expliquent, on le verra plus tard, notamment par la prédominance de la filière sociale au sein de la collectivité.

Si l'on passe aux catégories, on s'aperçoit que les hommes sont majoritaires uniquement en catégorie C (53 %), du fait principalement du transfert de la compétence Routes suite à l'acte II de la

décentralisation. On remarque notamment une représentation majoritaire des femmes dans les catégories A et B.

Concernant la répartition des agents par filière et par sexe, on retrouve une prédominance du sexe féminin dans les filières administratives, culturelles, et médico-sociales, alors que les hommes sont majoritairement représentés dans la filière technique. Dans la filière sociale, nous avons 93 % de femmes et 7 % d'hommes. Dans la filière administrative, les femmes représentent 83 % des personnels. Tandis que sur la filière technique, nous n'avons que 28 % de femmes.

Pour ce qui concerne l'encadrement, globalement on observe un équilibre entre les deux sexes, même si nous avons, malgré tout, une majorité d'hommes (51 %).

En revanche, la structuration entre filières montre un déséquilibre important entre les filières : une majorité d'hommes dans la filière technique, et une majorité de femmes dans la filière médico-sociale. On a dans l'encadrement beaucoup de femmes, bien sûr, mais souvent beaucoup plus de femmes directrices adjointes ou chef de service adjointé, mais les hiérarchiques sont des hommes. Souhaitons que nous puissions avoir une évolution dans ce sens-là un jour. Par la constitution de notre assemblée, nous serons, nous, attentives à cet état de fait.

En ce qui concerne la répartition des agents travaillant à temps partiel, nous ne serons pas surpris de constater qu'il y a évidemment une très forte proportion de femmes qui travaillent à temps partiel. Parmi les utilisateurs du temps partiel, 91 % sont des femmes. On verra cependant que ce sont des temps partiels de 80 % ou de 90 %. On peut supposer que ce sont vraiment des temps partiels choisis. C'est un chiffre constant par rapport à l'année précédente ; il n'y a pas de dégradation.

Si nous passons à la répartition par ancienneté, nous voyons une forte représentation de l'effectif ayant de 5 à 9 ans d'ancienneté. Cela s'explique non pas par une sorte de folie de recrutement ces dix dernières années, mais surtout par l'intégration des agents des routes et des collèges, suite à l'acte II de la décentralisation. Sur ces recrutements, il n'y a pas de déséquilibres dans les recrutements entre hommes et femmes.

Concernant les rémunérations, vous ne serez pas surpris de noter qu'il existe un décalage entre le niveau moyen de rémunération des hommes (29 663 €) et des femmes, à 27 014 € dans la collectivité, ce qui représente, malgré tout, une différence. Cela s'explique par le recours au temps partiel pour les femmes, qui impacte directement le niveau du traitement, et puis cela s'explique également par la prédominance des hommes dans la filière technique. Les hommes de cette filière bénéficient d'astreintes et d'heures supplémentaires, qui sont rémunérées. Voilà comment on peut éventuellement expliquer ce *delta* de rémunérations entre les hommes et les femmes.

Que fait-on au niveau de la collectivité pour améliorer ou maintenir une représentation équitable des deux sexes ?

Diverses actions sont développées au sein de la collectivité, essentiellement au pôle Ressources et de la Direction des Richesses humaines et au Pôle Solidarité et économie sociale et solidaire :

➤ Pôle Ressources : Direction des Richesses humaines :

- Mixité des métiers et des postes d'encadrement :

. Mixité des recrutements : les offres d'emplois diffusées par la DRH font l'objet d'un traitement afin d'instaurer la neutralité des fiches de postes (pas d'indication sur des postes réservés aux hommes ou aux femmes, pas de référence à un genre dans les fiches de poste).

. Appel à candidatures non discriminatoires

. Égalité salariale (régime indemnitaire commun et non personnalisé).

- Articulation vie professionnelle / vie personnelle :

. Mise en place du télétravail: ce dispositif peut permettre de limiter le travail à temps partiel, et peut permettre aux femmes d'exercer leurs activités à la maison,

. Recommandations visant à éviter les réunions de travail débutant avant 9 h 00 ou se terminant après 18 h 00.

. Flexibilité des horaires : mettre en place des plages de présence fixes limitées dans la journée.

➤ Pôle Solidarité et économie sociale et solidaire :

- Lutte contre les violences faites aux femmes : protocole de partenariat avec la gendarmerie et la police, soutien à deux associations (ANDAVI et CIDFF),

- Information et sensibilisation *via* le Centre de planification et éducation familiale (CPEF),

- Formation spécifique à destination des travailleurs sociaux.

*M. le Président :*

Très bien ! Merci pour cette présentation.

Celle-ci appelle-t-elle des observations de votre part ?

La parole est à Delphine Fleury.

*M<sup>me</sup> Fleury :*

Monsieur le Président, je ferais quelques petites remarques complémentaires sur quelque chose d'un peu obligatoire et qui prête un peu à sourire, certains pouvant croire que le sujet de l'égalité hommes-femmes serait un peu « gadget ».



Quand on parle d'égalité hommes-femmes, je voudrais juste rappeler que l'on parle d'égalité tout court. Effectivement, la difficulté de cette égalité dans un pays comme la France perdure au niveau du travail et au niveau salarial.

On peut se féliciter que, dans notre collectivité, les choses soient prises au sérieux et font que nous progressions. Même s'il y a peut-être des données qui manquent dans ce type de présentation. C'est-à-dire qu'au-delà du constat que l'on peut en faire, quand est-ce que l'égalité hommes-femmes sera une réalité, au train où vont les choses dans une collectivité comme la nôtre ? Quelles que soient d'ailleurs les catégories qui sont ici examinées. Notamment au niveau salarial, je rappelle qu'avaient été abondamment commentés des éléments du Forum économique mondial attestant que l'égalité salariale hommes-femmes serait atteinte en 2186. J'ose espérer qu'au niveau du Département de la Nièvre, cela sera fait un peu avant.

Tout cela pour dire que c'est effectivement très sérieux, parce qu'encore une fois il s'agit d'égalité tout court. Je rappelle que les femmes ne sont pas une catégorie de la population ; c'est une composante de l'humanité. Et que, quand on parle d'égalité, ce n'est pas rien. Il faut donc y attacher toute l'importance que l'on doit attacher à cette question.

J'ai un vœu, c'est qu'à une prochaine présentation, on nous explique à quel moment, si on laisse les choses aller comme cela, on atteindra effectivement l'égalité, tant au point de vue salarial qu'au point de vue de la représentativité des femmes. Cela se calcule. Ce sont des éléments objectifs.

*M. le Président :*

Il suffit de prolonger les tendances. Sauf qu'en matière de rémunérations, *a priori*, les rémunérations sont les mêmes, mais la différence principale tient au fait que les femmes sont plus en temps partiel pour les raisons que l'on sait, qui sont socioculturelles aussi, et qui ne sont pas liées à la volonté de la collectivité. Cela tient aussi au fait que les heures supplémentaires sont plutôt liées aux services techniques, et que ceux-ci sont plutôt pourvus par des hommes. Tant que l'on donnera des *Legos* aux garçons, et des poupées aux filles, on aura cette différence. On est en face de schémas.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est au Dr Rostein.

*M. Rostein :*

Je voulais simplement clarifier un point. Lors du débat d'orientations budgétaires, on a beaucoup insisté sur la diminution des effectifs des agents du Département, et notamment de la stabilisation de la masse salariale. C'est une bonne chose.

Apparemment, dans la répartition par catégories, il est question de 1 279 agents. Ce qui m'étonne, c'est que le même rapport l'année

dernière faisait état de 1 236 agents. C'est-à-dire qu'il y aurait 43 agents supplémentaires en 2017.

Pouvez-vous m'expliquer cette augmentation, étant donné que 23 agents partis à la retraite n'ont pas été remplacés ?

*M. le Président :* Allez-y, Monsieur Mégrot.

*M. Mégrot :* L'année dernière, les contrats temporaires étaient peut-être intégrés. Je vais vérifier.

*M. le Président :* Nous allons vérifier et vous tenir au courant.

Très bien ! Merci.

Je vous propose de donner acte de cette communication.

**Il est pris acte de la communication du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.**

## **FONCTION 7 : AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT** **POLITIQUE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **CONTRAT-CADRE « POUR UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE » - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – SITE CASERNE PITTIE**

**Rapport de M. le Président :**

#### **Numéro 4.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Guérin :**

*M. le Président :* Nous allons passer au contrat territorial.

La parole est à Jocelyne Guérin.

*M<sup>me</sup> Guérin :* La Communauté d'Agglomération de Nevers a conclu, le 20 janvier 2014, un contrat-cadre « Pour une agglomération attractive et dynamique » avec le Département d'un montant de 4 530 000 €. Ce contrat était composé initialement de neuf dossiers. Deux ont été

retirés. Un parce que la commande du Département n'a plus lieu d'être, car nous n'avons plus la compétence économique, et que nous étions dans le cadre d'aides directes. Donc, terminé. Il s'agissait du dossier Euro Auto Hose. L'autre dossier portait sur le dossier de modernisation du transport intermodal du Banlay. Il va être intégré dans un autre projet plus global dans le cadre de l'ANRU.

Le présent dossier dont nous parlons porte sur le pôle tertiaire Innovéon sur la caserne Pittié. Le Département est sollicité pour ce dossier à hauteur de 720 000 €. Aujourd'hui le Département peut accompagner ce projet dans le cadre du thème de l'aménagement des espaces publics. Ces travaux d'aménagement de ce site sur la caserne Pittié se monteront à 1 474 000 €HT. Le dossier est confié à Nièvre Aménagement.

Nous proposons d'accompagner ce dossier, à hauteur de 50 % des travaux.

Les 500 000 € qui avaient été sollicités sur le dossier Euro Auto Hose font l'objet du nouveau contrat d'agglomération, où seront inscrits aussi les projets tels que la piscine de l'Agglomération, Café Charbon et les digues.

*M. le Président :* Je mets aux voix le rapport.

**Le rapport est adopté.**

## **FONCTION 7 : AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT** **POLITIQUE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **ADAPTATION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES « POUR UN SOUTIEN AUX PROJETS DE TERRITOIRE DURABLES ET INNOVANTS »**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 5.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Guérin :**

*M. le Président :* Le rapport suivant concerne les ajustements à faire sur notre règlement d'intervention sur les contrats avec les intercommunalités.

*M<sup>me</sup> Guérin :*

Nous avons encore des contrats qui ont été initiés en 2015 et 2016, et qui ne sont pas terminés. Le dispositif avait donné lieu à la conclusion de huit contrats de nouvelle génération dénommés « CAP 58 + ». Aujourd'hui ils sont en cours.

Dans le cadre de la nouvelle réorganisation, sont concernées les communautés de communes Bazois Loire Morvan, Loire Nièvre et Bertranges, Loire Vignobles et Nohain, Morvan Sommets et Grands Lacs, Nivernais Bourbonnais, Puisaye-Forterre.

Il est proposé de modifier légèrement le règlement pour pouvoir faire aboutir ces contrats.

Nous restons sur le maintien de ce que nous avons annoncé, c'est-à-dire, au titre de l'exercice 2016, une aide unique dédiée à l'animation territoriale, c'est-à-dire le financement des agences de développement, à condition bien sûr que toutes ces enveloppes, au titre du FDT, soient soldées à fin 2017. Après, en 2018, nous partirons sur de nouveaux contrats-cadres d'accompagnement et de développement de ces nouveaux territoires.

*M. le Président :*

Je mets aux voix le rapport.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

## **FONCTION 5 : ACTION SOCIALE – TOUTES POLITIQUES DE LA FONCTION**

### **FIXATION DE L'OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES (OED)**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 6.**

**Rapport de M. Bazin :**

*M. le Président :*

Le rapport suivant concerne l'objectif d'évolution des dépenses (OED).

La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Nous abordons chaque année ce sujet lié à l'objectif d'évolution des dépenses des établissements médico-sociaux.

Pour la première fois, l'évolution que nous proposons va être négative, avec - 1 %.

C'est un objectif qu'il faut décrypter un peu, car aujourd'hui, compte tenu de la structuration des établissements concernés, sont exclus de son champ ceux qui sont en contrats ou en conventions notamment. D'après nos calculs, sur 70 établissements, concernant les personnes âgées, 32 seraient concernés. 8 concernant les personnes handicapées, et 5 concernant l'enfance.

Cela correspondrait *grosso modo* à une perte de recettes, sur des budgets qui sont de l'ordre de 1 M€ ou de 1,5 M€ annuels, de 10 000 €. Donc on n'est pas sur des montants importants. Mais c'est un signal qui est donné, dans la logique du débat d'orientations budgétaires, sur la nécessité de maîtriser les dépenses.

Cette disposition se voit adoucie par l'application de la loi de finances pour ce qui concerne le crédit d'impôt sur les taxes sur les salaires, d'une part, et d'autre part, sur le fait qu'évidemment, chaque situation particulière sera prise en considération.

En fait, le signal que le Département souhaite à ces établissements, c'est qu'il faut un travail plus fin de discussion, dans la perspective des futurs CPOM qui seront signés d'ici 2023. Ces CPOM sont coproduits avec l'ARS, ce qui fait un travail assez conséquent. Notre souhait de poursuivre la bonne tenue des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de personnel, fait qu'aujourd'hui le Département ne dispose certainement pas suffisamment de cadres pour travailler sur ces sujets-là.

De manière un peu périphérique, et par rapport à cette situation, c'est l'ensemble de la politique à destination des personnes âgées et des personnes handicapées qui est réinterrogée, notamment au regard du vote récent de la loi sur le vieillissement. Ce sont des évolutions en termes d'âges des populations qui sont extrêmement fortes.

On me précise même que la moyenne des budgets, c'est plutôt 1,8 M€. Nous sommes à 1 % du budget de l'établissement ; c'est-à-dire vraiment pas grand-chose.

Cela vient aussi en écho de ce que nous évoquerons peut-être plus longuement dans le cadre de l'examen du budget primitif, qui est le dossier « Maison de retraite du futur ». Là encore nous voulons faire preuve d'agilité et d'esprit d'invention pour trouver des crédits complémentaires hors budget départemental bien entendu pour inventer la meilleure prise en charge de la retraite. Nous avons à ce titre déposé un dossier à l'Union européenne sur cette idée d'innover, d'inventer la « maison de retraite du futur ». Les collègues de Nièvre Numérique étaient en Slovaquie en début de semaine dernière ; les Slovaques ne parlent pas de « maisons de retraite du futur » – comme quoi le concept est en train de bouger – ; ils parlent de « retraite du futur ».

C'est bien dans cette perspective-là que cet objectif est fixé. Encore une fois, il s'agit de faciliter la coopération entre le Département et les

directeurs de structures, qui sont parfois isolés – je vous rappelle que nous n’en maîtrisons pas la nomination, car c’est l’ARS qui le fait –. Le simple fait d’ailleurs de les avoir réunis et de travailler ensemble permet d’identifier des pistes d’économies dynamiques, si je puis dire, pour ces établissements. Cela permet de revisiter aussi et de réinventer le rôle des directions. Aujourd’hui, on ne peut plus être bunkerisés dans sa maison de retraite, il faut s’ouvrir sur la ville. Il y a une responsabilité en termes notamment d’offre de soins. Ce sont des cadres qui ont vocation à travailler, notamment dans la partie rurale du département, notamment sur l’attractivité médicale du territoire. C’est ce qui se passe du côté de Saint-Amand, avec une collaboration entre la maison médicale, la direction de l’établissement et le centre social.

Il faut que l’on arrive à modéliser ce type de collaboration, pour la rendre plus performante, et pour, bien entendu, à la fois réaliser ces économies dont on a évidemment besoin, mais surtout pour offrir une meilleure prise en charge du grand âge dans notre territoire.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade, Monsieur le Président.

*M. le Président :*

Merci. Y a-t-il des demandes d’intervention ? Je n’en vois pas.  
Je mets le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté. 10 abstentions (élus du RAN).**

## **FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX – POLITIQUE JURIDIQUE ET ACHAT PUBLIC**

### **COMMUNICATION DES ACTIONS CONTENTIEUSES DANS LE CADRE DE DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LA DURÉE DE SON MANDAT**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 7.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Boirin :**

*M. le Président :*

La parole est à Mme Boirin pour la présentation d’une communication sur les actions contentieuses dans le cadre de délégation du Conseil départemental au Président pour la durée de son mandat.

*M<sup>me</sup> Boirin :*

Par délibération du 3 avril 2015, le Conseil départemental vous a donné délégation pour la durée du mandat pour intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui, en toutes matières relevant de l'exercice des compétences départementales, devant tous types et tous degrés de juridiction administrative et judiciaire. Vous devez rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Au titre de l'année 2016, le nombre de contentieux de toute nature a été de 157.

Les contentieux au pénal représentent, sur l'année, 40 % des contentieux. Plus particulièrement, le nombre de dossiers liés aux fraudes au RSA est de 27. L'enjeu financier, c'est-à-dire les sommes résultant de ces fraudes, a été en moyenne annuelle de 180 134 € (400 000 € en 2013, 225 626 € en 2014, 126 163 € en 2015).

Les contentieux administratifs représentent, sur l'année, 55 % des contentieux. Il s'agit, essentiellement, des contentieux concernant les décisions prises par la collectivité en matière d'aide sociale.

Les contentieux civils représentent, sur l'année, environ 5 % des contentieux.

Concernant les décisions de justice intervenues en 2016 et favorables au Département, elles ont été, en moyenne annuelle, de 36 réparties comme suit :

- . 1 décision au civil,
- . 15 décisions au pénal,
- . 20 décisions en matière administrative.

Ces chiffres doivent être relativisés au regard du nombre de contentieux toujours en cours d'instance et donc non définitivement clos (par exemple, un jugement favorable au Département en première instance et qui fait l'objet d'un appel par la partie adverse). Néanmoins, il faut noter que dans plus de 70 % des cas, les décisions de justice définitives sont favorables au Département, sachant qu'il n'y a pratiquement pas d'appels interjetés par la partie perdante.

Il vous est proposé de donner acte de l'exercice de la délégation du Président du Conseil départemental, pour l'année 2016, en matière d'actions en justice ou de défense devant tous types et tous degrés de juridiction administrative et judiciaire et recensée dans le tableau qui vous a été donné.

*M. le Président :*

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des observations ?  
Oui, Madame Boirin.

*M<sup>me</sup> Boirin :*

J'ai deux observations.

La première est relative au montant des sommes en cause – je l’ai rappelé, 180 134 € pour l’année 2016 –, relativement aux fraudes aux aides sociales. Il est un peu particulier que l’on observe une diminution des sommes en jeu, alors que le montant des aides sociales ne cesse d’augmenter depuis un certain nombre d’années. On l’a vu avec parfois des augmentations de 2 M€ d’un budget sur l’autre.

Ce qu’il faut avoir présent à l’esprit, à mon avis, c’est qu’il y a peu de moyens qui sont consacrés à la recherche des fraudes. La plupart des personnels qui s’occupent des aides sociales sont mobilisés à l’instruction des dossiers et pas tellement à la recherche des fraudes. Par conséquent, les contrôles ne sont pas très importants.

Par ailleurs, toutes les erreurs de perception, qu’elles soient frauduleuses ou pas – car certaines personnes peuvent recevoir par erreur des aides sociales sans pour autant chercher à le faire – ne vont pas forcément au contentieux. Le chiffre qui est traduit ici n’est pas nécessairement réel au sens où il ne représente pas l’ensemble des erreurs, frauduleux ou pas. Il s’agit des indus. La CAF, en matière d’aides sociales, vous le savez sans doute, fait une ponction mois par mois des sommes indues, pour ceux qui l’acceptent, et le contentieux n’est pas forcément révélateur des sommes en jeu et des indus.

*M. le Président :*

Effectivement, il faut distinguer selon qu’il y a contentieux ou pas. Les indus qui ne donnent pas lieu à contentieux sont quand même récupérés d’une manière ou d’une autre.

Le Docteur Rostein avait animé une mission il y a maintenant un an sur le sujet. Entre les services du Département, ceux de la CAF, de la MSA, différents dispositifs permettent de s’assurer qu’il est versé le moins d’indus possibles, ce qui explique les évolutions que l’on constate.

Je pense qu’il y a eu quand même une plus grande vigilance dans les attributions, et qui se traduit dans les chiffres que vous avez sous les yeux.

J’ajoute que dans la réorganisation des services qui va être mise en place très prochainement il y aura un service chargé de ces questions à la fois contentieuses, de recouvrement d’indus, de manière à ce que nous soyons encore plus attentifs à ces sujets.

Y a-t-il d’autres remarques ? La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Si, pour la prochaine fois, on pouvait avoir les chiffres de la fraude fiscale, de la fraude des entreprises, et de la fraude soi-disant aux aides sociales, juste pour se remettre les idées en place, cela remettrait les choses en valeur et en perspective.

*M. le Président :*

Si on se met à parler des vrais sujets dans cette assemblée, où va-t-on !



C'est vrai que l'on parle de 1 à 2 milliards de triche aux allocations, en général, quelles qu'elles soient, pas seulement départementales ou autres.

Après, c'est toujours difficile, pour la fraude fiscale, comme pour les allocations, de savoir les chiffres. On entend parler de 35 milliards jusqu'à 80 milliards. C'est sûrement entre les deux. La réalité c'est que l'on a clairement deux poids et deux mesures.

C'est un vrai sujet. C'est-à-dire que, si l'on n'avait pas cette fraude fiscale, il n'y aurait plus de problèmes de finances publiques dans ce pays. Ce serait quand même formidable, non ?

Effectivement, il faut qu'il y ait des gens qui aient le sens civique, le sens de la responsabilité sociale, et en particulier de la responsabilité sociale de leurs entreprises, mais pas seulement.

La parole est à Mme Boirin.

*M<sup>me</sup> Boirin :*

Je voulais dire que j'avais fait ces remarques sans aucune arrière-pensée politique. Premier point.

Et deuxième point, je voulais dire également qu'une turpitude n'en excuse pas une autre. Ce n'est pas parce qu'il y a des fraudes sociales. Ces fraudes sociales n'excusent pas les fraudes fiscales. Et inversement. Une fraude reste une fraude.

*M. le Président :*

Oui, mais comme vous êtes juriste et pénaliste également, vous savez qu'au regard du contexte, la manière dont on juge est assez différente, entre un chômeur, un allocataire du RSA, etc., et un titulaire d'une très grande fortune, il n'y a pas tout à fait les raisons de juger de la même manière et de considérer que tout cela s'équivaut.

Néanmoins, je suis très vigilant au sein de cette institution, très rigoureux, parce que je trouve qu'effectivement être attentif aux indus payés, c'est surtout permettre que la philosophie et l'acceptabilité sociale des allocations soient garanties. Vraiment là-dessus, je n'ai aucun état d'âme, et chaque fois que l'on me propose de faire des démarches pour le recouvrement d'un indu, y compris de manière contentieuse, je n'ai jamais la moindre réserve.

Je vous propose de prendre acte de la communication.

**Il est pris acte de la communication du rapport sur les actions contentieuses en 2016.**

## GARANTIE D'EMPRUNT – EHPAD SUD MORVAN MOULINS-ENGILBERT

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 8.**

**Rapport de M. Morel :**

*M. le Président :* Le point suivant concerne la garantie d'emprunt à l'EHPAD du Sud Morvan. C'est Philippe Morel qui nous présente ce rapport.

*M. Morel :* Il s'agit d'une modification de la décision de la Commission permanente, qui avait décidé d'accorder à l'EHPAD Sud Morvan de Moulins-Engilbert une garantie d'emprunt à hauteur de 2 629 000 € pour un prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 2,44 %.

Ce prêt est destiné à financer la construction d'une UPAD et PASA située 5 place Louis Lepère à Moulins-Engilbert.

L'EHPAD a tardé à fournir la délibération à l'organisme prêteur, qui, entre temps, a augmenté son taux, qui est passé de 2,44 % à 2,48 %, ce qui rend notre délibération non conforme.

La Caisse des Dépôts nous demande une nouvelle délibération.

Cela fait une différence, si mes calculs sont justes, d'environ 100 € sur l'ensemble en ce qui concerne l'augmentation de la garantie d'emprunt.

C'est une garantie d'emprunt à 100 %, puisque la modification de nos règlements en matière de garantie d'emprunt n'avait pas encore été adoptée à cette date.

*M. le Président :* À titre de complément d'information, il s'agit d'un établissement qui a une excellente santé financière. Le risque reste relativement limité, tout en sachant que cela doit s'apprécier sur la durée du prêt.

Y a-t-il des observations ?

La parole est au Dr Rostein.

*M. Rostein :* Cette garantie d'emprunt me pose problème, si j'ose dire, parce que nous sommes les seuls à garantir à 100 % cet emprunt. Je m'étonne qu'il n'y ait pas d'engagement de la commune ni de la communauté de communes.

Je trouve que le contrat de prêt est relativement succinct, si j'en veux pour preuve les contrats qui suivent pour Nièvre Habitat.

Vous me dites que cet établissement a une très bonne santé financière. Est-il apte à rembourser les intérêts et le capital d'un emprunt de 2 629 000 €?

*M. le Président :* Nous pouvons demander aux services de nous le confirmer, mais *a priori* c'est sûrement un des établissements dont la santé financière est la plus solide.

A-t-on des éléments complémentaires, Madame Gorget ?

*Mme Gorget :* Nous n'avons pas d'éléments complémentaires concernant la santé financière, qui est effectivement celle que le Président vous indique.

Par ailleurs, les charges financières et emprunts sont intégrées dans le budget lors de la tarification. Chaque résident qui est amené à payer son hébergement finance de fait une partie de ce remboursement, mais le Département, au travers de l'aide sociale départementale, contribue bien évidemment à financer également.

C'est un établissement dont la fréquentation assure effectivement une activité à la hauteur de ce qui est souhaitable pour assumer ses charges.

*M. le Président :* Il avait déjà un bon taux d'occupation. Avec la rénovation, il n'y a aucune difficulté. Malheureusement, ou heureusement, je ne sais pas, la population potentielle vieillit. Ce n'est vraiment pas un dossier qui appelle des difficultés.

*M. Rostein :* Ce qui m'étonne, c'est que, dans la mesure où effectivement cet établissement bénéficie d'une bonne santé financière, il n'y ait pas un élément de fonds propres dans cet emprunt ; que l'établissement ne fasse pas état de la mise en place d'une somme au titre de fonds propres.

*M. le Président :* On n'a pas le montant global de l'investissement. M. Bazin les a peut-être ?

*M. Bazin :* C'est le modèle que nous connaissons bien, sur le financement des EHPAD. Les 100 M€ que j'évoquais, sur ces 5 dernières années, ont permis de réaliser un certain nombre d'opérations.

C'est toujours la même chose : il y a un emprunt, et il y a l'apport de l'établissement. Comme le disait Michel Mulot, qui y siège, il est de l'ordre de 2,5 M€ On est vraiment sur un modèle d'investissement qui est le modèle classique partout dans le pays en termes de travaux de cette nature-là.

Je le vis à Lormes actuellement, pas sur une maison de retraite, mais sur un hôpital, avec une situation financière bien plus dégradée que celle de Moulins-Engilbert, où on est sur un retour à l'équilibre à l'horizon de cinq ans, ce qui n'est pas tout à fait le même sujet. Les banques prêtent totalement. Simplement, effectivement, on aurait pu préciser dans le rapport quel était l'autofinancement, qui est très important, probablement le plus important de l'ensemble des opérations que j'ai pu voir. Mais je suis d'accord avec vous sur cet aspect. On peut vous le confirmer oralement.

La part d'autofinancement est extrêmement importante sur cette opération. Mais, encore une fois, au-delà de cela, puisque nous en aurons sûrement d'autres, on est vraiment sur le modèle type de restructuration de ces EHPAD. Il n'y a vraiment aucune difficulté sur ce dossier.

*M. le Président :* Est-ce que l'on peut envoyer à l'ensemble des conseillers départementaux le plan de financement ?

*Mme Gorget :* Oui. Je voulais préciser que ce rapport est présenté pour modifier les conditions de la garantie d'emprunt. C'est un rapport dont la Commission permanente a déjà eu à connaître au mois d'octobre. Vous avez eu l'intégralité du dossier. Nous pouvons vous le refaire passer.

*M. le Président :* Vous pouvez le refaire passer.  
La parole est à M. Flandin.

*M. Flandin :* Simplement pour indiquer que j'ai connu des emprunts qui avaient été effectivement garantis et par le Département et par la commune. C'était le cas à Donzy. Jusqu'à l'extinction de ceux-ci. Pour les nouveaux, ils font l'objet exactement du même traitement que ceux-là.  
Je précise simplement une chose, c'est qu'à partir du moment où c'est l'ARS qui nomme les directeurs, les collectivités, les communes et les communautés de communes ne sont pas enclines à donner des garanties d'emprunts, puisque finalement elles n'ont pas de poids.

*M. le Président :* Je mets le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté.**

## **GARANTIE D'EMPRUNT NIÈVRE HABITAT – CONSTRUCTION RÉSIDENCE COLBERT NEVERS (OPÉRATION 4090)**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 9.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Julien :**

*M. le Président :* Le rapport suivant porte sur une garantie d'emprunt également. La parole est à Mme Julien.

*M<sup>me</sup> Julien :* Il s'agit d'une garantie d'emprunt à Nièvre Habitat pour la construction d'une résidence Colbert à Nevers.

Le Conseil d'administration de Nièvre Habitat a autorisé l'acquisition, en futur d'achèvement de Nièvre Aménagement, de 30 logements collectifs sis à Nevers avenue Colbert. Le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 4 229 706 €. Cette opération est financée par un emprunt d'un montant total de 2 626 240 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nièvre Habitat sollicite la garantie du Conseil départemental à hauteur de 1 313 120 €, soit 50 % des emprunts à réaliser. Ces prêts seront également garantis à 50 % par la Ville de Nevers.

Le plan de financement fait apparaître dans la colonne investissement le montant global, soit 4 229 706 €, et en face dans le financement, les deux prêts CDC, respectivement de 1 394 240 € et de 1 232 000 €

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

- . Montant : 2 626 240 € répartis en 3 lignes (CPLS/PLS/PLUS).
- . Durée de la période d'amortissement : 40 ans.
- . Taux : livret A + 1,11% pour les prêts CPLS et PLS et livret A +0,6 % pour le prêt PLUS.
- . Périodicité des échéances : Annuelle.

Il vous est proposé :

- de retenir l'octroi d'une garantie à Nièvre Habitat pour un montant de 1 313 120 € représentant 50 % des emprunts à réaliser,
- de valider les caractéristiques de ces emprunts selon les données fournies par la banque,

- de valider la convention de garantie entre le Département de la Nièvre et Nièvre Habitat,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention correspondante et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

*M. le Président :* Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Je passe la parole à Mme Boirin.

*M<sup>me</sup> Boirin :* J'avais demandé en commission où se trouvaient ces logements, et sauf erreur de ma part, je n'ai pas eu la réponse. S'agit-il des logements qui sont en cours de construction devant l'ancien hôpital ?

*M<sup>me</sup> Julien :* Ce projet s'intègre dans l'opération Maison des Spécialistes.

*M. le Président :* C'est cela.

*M<sup>me</sup> Julien :* C'est tout à fait cela. Nous avons eu un mail de réponse.

*M<sup>me</sup> Boirin :* Je ne voterai pas contre cette garantie d'emprunt. Par contre, je suis un peu inquiète tout de même sur non seulement les conditions financières, et en tous les cas sur l'évolution de Nièvre Habitat, et par conséquent sur l'évolution des cautionnements que nous pourrions donner à Nièvre Habitat.

Dans le dossier qui nous a été donné dans le rapport d'activités de 2015 concernant Nièvre Habitat, il est noté qu'il y a 1 638 logements vacants en 2015, dont 36 % à Nevers, c'est-à-dire 600 logements vides, Si l'on étend à la totalité de l'agglomération, ce sont 50 % des logements vacants qui se situent dans le périmètre de l'agglomération, c'est-à-dire 800 logements.

Aujourd'hui, on sollicite à nouveau le Conseil départemental et la Ville de Nevers, pour cautionner ces prêts souscrits par Nièvre Habitat. L'argument donné par Nièvre Habitat a toujours été de dire que les gens ne veulent plus de l'habitat vertical et qu'ils veulent de l'habitat horizontal. Mais, sauf erreur, ce que l'on construit aujourd'hui, c'est de l'habitat vertical situé en plein centre-ville de Nevers, et il y a pourtant dans Nevers Agglomération 800 logements vides. Ils ne sont pas insalubres, bien sûr, ces 800 logements libres.

Donc, je m'interroge sur la demande réelle par rapport à ces logements, et je m'interroge également sur la possibilité pour Nièvre Habitat dans l'avenir de faire face à ses engagements, compte tenu du nombre de logements vides, compte tenu des investissements faits. C'est un grand sujet de préoccupation pour moi, et ce depuis des

années. C'est purement personnel, mais quand je vois l'évolution des choses, je m'interroge tout de même.

*M. le Président :* Très bien. Je vais donner la parole au Président de Nièvre Habitat, mais avant à M. Gauthier.

*M. Gauthier :* Juste une remarque, sur les emprunts. Les emprunts de 40 ans, cela doit représenter quand même une annuité conséquente. Pourquoi une telle nécessité de remboursement annuel, alors que l'on est censé toucher des loyers mensuels ?

*M. Legrain :* Ce sont souvent des conditions posées par la Caisse des Dépôts et de Consignations. Pour Nièvre Habitat effectivement, on rembourse annuellement, mais on a la trésorerie mensuelle qui est apportée par les loyers qui arrivent.

C'est vrai que Nièvre Habitat a un gros problème. Les quartiers ont souvent des logements sur un plan vertical à 7 ou 8 étages. Aux Courlis, on est sur des logements de 13 ou 14 étages. Lorsque les logements se trouvent en centre-ville, comme c'est le cas ici, avec le quartier Colbert, ce sont des opérations où, pour un logement, nous avons trois quatre ou huit demandes. Cela répond aux attentes et aux besoins actuels des populations. Quand je parle d'attentes et de besoins, c'est au niveau de la qualité du logement, de la taille de logement (F3 maximum ; alors que dans les quartiers on a du F4 et du F5 aussi). Aujourd'hui, au centre-ville, situé comme cela va être situé, c'est-à-dire à proximité des commerces, à proximité de réponses en matière de santé, des opérations comme celle du quartier Colbert, sont porteuses.

La politique de Nièvre Habitat est de déconstruire des logements dans des quartiers où effectivement nous n'avons plus la même demande, pour les orienter sur d'autres territoires du département où là nous avons plutôt du développement. Et puis aussi apporter du logement qui est accessible, car on sait que, lorsque l'on est au-delà de trois étages, si nous n'avons pas d'ascenseur, le logement peine à se louer, même pour des jeunes couples, des jeunes familles, etc. Dans les politiques que nous développons, il s'agit de faire du logement économe, peu coûteux en termes d'énergie, etc.

Sur le plan du risque, Nièvre Habitat a un patrimoine qui est assez conséquent. Le jour où Nièvre Habitat serait en grande difficulté financière, je crois que l'organisme aurait des moyens d'honorer ses annuités de dette.

*M. le Président :* Très bien. Pas d'autres remarques ?

Je mets le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté.**

## **FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES**

### **POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 10.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :* Un des derniers rapports porte sur la politique des ressources humaines. Il est présenté par Michel Mulot.

*M. Mulot :* Le présent rapport présente les propositions de créations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Il vise également à informer l'assemblée départementale des mises à disposition de personnels et propose l'accueil de services civiques au sein de l'administration.

En voici donc la synthèse :

- Création de postes :

. Ouverture de trois emplois de DGA, en relation avec la réorganisation des services.

. Création de cinq emplois de titulaires en rapport avec l'activité développée dans certains secteurs des secteurs sociaux et médico-sociaux depuis plusieurs mois voire des années. Les missions concernées étant actuellement assurées par des personnels sous contrats, ces évolutions n'entraînent pas de surcoût par rapport au budget 2016, comme nous avons pu le voir en commission la semaine dernière.

- Conventions de mise à disposition de personnels :

La signature de ces documents est proposée vis-à-vis de Nièvre Aménagement (1 poste) et de Pays (3 postes de direction) en phase avec les statuts de la fonction publique territoriale. Ces documents figurent en annexe.

- Service civique :

Il est proposé d'initier le dispositif au sein de la collectivité départementale, pour des jeunes de 16 à 25 ans, âge limite pour les



collectivités locales, en phase avec les possibilités réglementaires, dans la limite de cinq bénéficiaires pour l'année 2017. Ce type de contrat conduit au versement par l'État d'une indemnité mensuelle de 472,97 € qu'il est proposé d'abonder, au niveau de la collectivité, à hauteur de la valeur minimale de la prestation supplémentaire fixée par le Code du service national, soit 107,58 € par mois.

Enfin, concernant les créations et suppressions de postes, l'ensemble des éléments évoqués précédemment, et les adaptations au tableau des effectifs rendus nécessaires par les derniers recrutements effectués figurent en annexe du présent rapport. C'est l'ajustement notamment de la description budgétaire des postes au grade des personnels recrutés.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires ?

Je mets le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté.**

## **FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX – POLITIQUE FINANCES**

### **NIÈVRE HABITAT « TRAVAUX FINANCES PAR LE PRÊT HAUT DE BILAN BONIFIÉ »**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 11.**

**Rapport de M. Barbier :**

*M. le Président :*

Le dernier rapport concerne à nouveau un prêt à Nièvre Habitat.

*M. Barbier :*

Le Conseil d'administration de Nièvre Habitat a accepté l'octroi d'une enveloppe de 5,5 M€ au titre du Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) afin d'accélérer la rénovation du parc social ainsi que la production de nouveau logement.

Le coût prévisionnel de cette opération a été évalué à 13 309 634 € et concerne 1 054 logements répartis sur 11 communes.

Le PHBB est un outil spécifique qui permet de financer de multiples opérations dans le cadre d'un seul prêt.

68,2 % du montant du prêt permettra de financer des travaux sur le territoire de l'Agglomération de Nevers, le reste, 32 %, étant réparti sur l'ensemble du territoire nivernais.

En fait sont prévus trois contrats de prêt. Un contrat sera édité chaque année.

Nièvre Habitat sollicite la garantie du Conseil départemental à hauteur de 100 % des emprunts à réaliser, mais nous devons prendre un régime dérogatoire, car nous avons adopté le 28 novembre 2016 une garantie maximale de 50 %. Il y a une phase transitoire de dates qu'il faut gérer, puisque nous étions en dates concomitantes sur cette demande de Nièvre Habitat, sachant que l'Agglomération de Nevers a été sollicitée par le Département récemment pour éventuellement porter 50 % de la garantie, mais que nous avons enregistré une réponse défavorable.

On est donc bien là sur un système dérogatoire et exceptionnel à notre règlement intérieur d'accorder éventuellement 100 % sur le montant de ce prêt, avec un amortissement sur 20 ans et une périodicité annuelle.

*M. le Président :*

Nous avons en effet enregistré une réponse négative de l'Agglomération de Nevers, qui est un peu surprenante. Une part importante du parc étant sur la ville de Nevers, ils n'auraient pas été légitimes. Nous ne voulons pas que Nièvre Habitat ne bénéficie pas d'opportunités qui se présentent aujourd'hui, et donc nous vous proposons d'accorder 100 % de la garantie à Nièvre Habitat sur ce prêt.

Je mets aux voix ce rapport.

**Le rapport est adopté.**

*M. Lassus :*

Puis-je dire un mot ?

*M. le Président :*

La parole est à M. Lassus.

*M. Lassus :*

Je voudrais dire que je ne souhaite pas que cette décision de l'Agglomération se reproduise partout. Je pense que c'est un mauvais coup qui est fait à Nièvre Habitat, et je crois qu'il faut le dire.

Je ne suis pas d'accord avec ce comportement. Si les maires de toutes les communes de la Nièvre se comportent de la même façon, on va

aller vers une situation qui ne va pas être tout à fait normale, et ce serait alors le seul Département qui cautionnerait les prêts de Nièvre Habitat. Je vote pour, mais je pense que c'est une très mauvaise habitude. Ce n'est pas une bonne habitude que cela devienne la règle, et je crois qu'il faut le dire.

*M. le Président :* Je passe la parole à Daniel Bourgeois, puis ensuite ce sera le tour de Jacques Legrain.

*M. Bourgeois :* De mémoire, pour cette délibération, je n'ai aucun souvenir d'avoir vu passer cela au vote au niveau de l'Agglomération. C'est encore passé sous silence, et il n'y a pas eu débat, il n'y a rien eu. Comme beaucoup de choses qui se passent à l'Agglomération en ce moment. Vous connaissez en ce moment ma position à l'Agglomération, qui est relativement délicate pour tout un tas de choses. Je me bats tous les jours à m'user physiquement et moralement, mais je tiens bon et j'essaie de garder le cap, mais c'est encore une décision qui a été prise sans considération.

*M. le Président :* Merci pour ces précisions. Je passe la parole à Jacques Legrain.

*M. Legrain :* Je voulais simplement remercier notre assemblée d'avoir dérogé à ce règlement pour couvrir à 100 % cette garantie de prêt.  
C'est exceptionnel que Nièvre Habitat demande une couverture à 100 %. Nous l'avons vu sur le dossier précédent, où la Ville de Nevers avait apporté 50 %. Mais ici nous avons été pris par le temps, et cela représente 16 M€ de travaux qui vont être générés sur l'Agglomération et sur le département, qui vont s'ajouter aux 22 M€ qui sont prévus pour Nièvre Habitat sur l'année 2017.

Je vous propose une suspension de séance avant de passer à l'examen des motions.

La parole est à Mme Boirin.

*M<sup>me</sup> Boirin :* Je voulais juste une précision sur le texte de la motion relative au classement en zone de montage. Je voulais savoir quel en est l'intérêt.

*M. le Président :* Il est double. Il permet aux exploitants agricoles de bénéficier de compensations liées au handicap naturel assez significatives, et des aides. Les aides à l'installation sont plus importantes que dans les autres zones, où la valeur économique des terres est supérieure.

Pour les communes, cela double la longueur de la voirie prise en compte pour le calcul de la DGF.

L'intérêt principal est pour le secteur agricole.

*M<sup>me</sup> Boirin :*

D'accord. Merci.

*(La séance, suspendue à 16 h 25, reprend à 16 h 34)*

## **EXAMEN DES MOTIONS**

### **Motion de soutien aux agriculteurs biologiques**

*M. le Président :*

Nous passons maintenant aux motions. Jocelyne Guérin va nous présenter la première motion.

*M<sup>me</sup> Guérin :*

Nous avons été alertés par le GABNI, groupement des agriculteurs pour une agriculture bio, s'exprimant aussi au nom des structures régionales. Ils nous alertent sur un problème de manque de visibilité et sur le problème de trésorerie qu'ils rencontrent, car les aides européennes de 2015 n'ont toujours pas été versées.

Il s'agit d'interpeller le ministre de l'Agriculture sur ce sujet pour sensibiliser sur l'urgence et la gravité de la situation, et donner des signes d'espoir à ces tenants d'une agriculture nouvelle. Ils se sont lancés parce qu'il y avait des moyens. Ils se sont lancés parce qu'il y avait de l'accompagnement. Mais aujourd'hui, ils voient que ces ambitions sont revues.

Le Département continue d'accompagner le GABNI. Cette année, nous les accompagnerons à hauteur de 40 000 € à l'identique à peu près de ce que nous faisons ces années-là. Mais c'est aussi notre rôle de sensibiliser le ministre sur ce sujet.

La motion reprend ce que je viens de vous dire.

*La motion soumise au vote est ainsi rédigée :*

#### **« Motion de soutien aux agriculteurs biologiques**

*L'agriculture est un élément majeur du point de vue économique, social et environnemental dans la Nièvre. Le Conseil général devenu Conseil départemental a toujours soutenu les différentes organisations professionnelles agricoles et souhaite que le relais soit assuré dans les meilleures conditions par l'assemblée régionale, dès maintenant, dans le cadre de la loi NOTRE.*

*S'agissant de l'agriculture biologique, en 2017, le Conseil départemental de la Nièvre continue de financer le GABNI et prend en charge 20 % du coût de la certification.*

*Par ailleurs, nous sommes interpellés par le GABNI, le Groupement des agrobiologistes de la Nièvre et par l'ensemble des structures régionales qui œuvrent pour l'agriculture biologique. Ils s'inquiètent du non-versement à ses adhérents des aides européennes 2015, pour cause de logiciel défaillant, et s'interrogent plus généralement sur la pérennité de l'accompagnement à la conversion.*

*Les conseillers départementaux demandent donc, d'une part, au ministre de l'Agriculture de bien vouloir préciser le plus rapidement possible les moyens qu'il compte allouer à la conversion en agriculture biologique et, d'autre part, au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté de faire connaître les possibilités d'un éventuel cofinancement avec le département, par conventionnement, du soutien à l'agriculture biologique. Le dossier constitue une perspective d'évolution d'une partie des exploitations agricoles afin de permettre, d'une part, à notre département d'atteindre l'objectif de 20 % des exploitations à l'horizon 2020 et, d'autre part, de trouver les voies d'un avenir profitable ».*

*M. le Président :*

Je sou mets la proposition de motion aux votes.

**La proposition de motion, présentée au nom de l'assemblée départementale dans son ensemble, est adoptée.**

Motion relative à l'IBR

M. le Président :

Nous passons à la motion suivante. La parole est à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

La motion porte sur l'IBR. Vous savez que la Région va prendre le relais des Départements notamment pour l'accompagnement des GBS, à partir de cette année.

Pour faire suite à l'aide que le Département avait apportée aux éleveurs touchés par la FCO, avec une prise en charge de 25 % des analyses, la collectivité va continuer d'examiner comment le laboratoire départemental peut aider le monde agricole.

Je crois que c'est Fabien et Anne qui avaient été alertés au marché de Corbigny par des exploitants qui s'inquiètent parce qu'ils sont touchés par l'IBR, et ils voulaient sensibiliser le monde politique sur les modalités financières d'accompagnement pour renouveler les troupeaux. On est sur un sujet important.

M. le Président :

Il s'agit de demander à l'État de voir comment il peut accompagner financièrement les exploitants qui envisagent de renouveler leur troupeau. C'est la dernière phrase. Elle est assez générale, mais elle pointe le problème sur lequel il faudrait essayer d'apporter une solution.

La motion soumise au vote est ainsi rédigée :

**« Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) »**

*« Les contraintes inhérentes à la prophylaxie de l'IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine) étant actuellement revues dans le sens d'un renforcement (dépistages sérologiques, vaccinations, hygiène...), les conseillers départementaux prennent note que la Région Bourgogne-Franche-Comté prendra à son compte le financement des Groupements de défense sanitaire (GDS), que le Département a accompagné jusqu'à ce que cette compétence lui soit retirée.*

*Dans la droite ligne de l'aide qu'il avait apportée aux éleveurs touchés par la FCO, avec une prise en charge de 25 % des analyses, le Département étudie la possibilité de mettre à disposition son laboratoire départemental.*

*Selon les responsables des deux marchés au cadran nivernais, une cinquantaine d'exploitations ont plus de 50 % de leurs cheptels affectés par l'IBR.*

*Les conseillers départementaux demandent que l'État se montre attentif à leurs difficultés et travaille aux modalités financières d'accompagnement pour le renouvellement des troupeaux ».*

M. le Président :

Je sou mets la proposition de motion au vote.

**La proposition de motion, présentée au nom de l'assemblée départementale dans son ensemble, est adoptée.**

**Motion – Classement zone montagne**

M. le Président :

Nous passons au troisième texte, sur le classement en zone de montagne

M<sup>me</sup> Guérin :

Quatre nouvelles communes nivernaises sont engagées dans un nouveau processus de classement en zone de montagne. Les

conseillers départementaux demandent au ministre de l'Agriculture d'accélérer les procédures pour ces communes, afin qu'elles obtiennent le classement à compter de l'année prochaine. Les conseillers départementaux demandent en outre que l'Etat engage au plus vite une nouvelle étude de classement pour les communes contiguës à ces nouvelles collectivités montagne, dont une partie pourrait prétendre aux critères de classement.

*M. le Président :*

Quatre communes ont été raccrochées à la zone montagne. Cela a pu être fait, car l'État a travaillé finement, en enlevant les 4 ou 5 % de la commune qui conduisaient, par des pondérations, à diminuer le coefficient de handicap. En fait, de manière très simple, par exemple pour Saint-Martin-du-Puy, toute la zone du lac du Crescent a été supprimée, et cette zone plate qui représentait à peu près 4 à 5 % a ainsi permis d'augmenter le coefficient de handicap lié au dénivelé. Si on fait cela sur Onlay, Saint-Martin, Lormes et Chatin.

Sur les autres communes, contiguës à celles-ci, l'idée ce n'est plus sur 95 % de la commune classée, mais de faire des calculs de manière à ce qui est enlevé de la commune n'ait aucune incidence ni sur les voiries communales, ni sur les exploitations. On pourrait classer 50 à 60 % de la commune, ce qui n'est pas sans intérêt.

La motion présentée au vote est ainsi rédigée :

**« Classement zone montagne**

*Quatre nouvelles communes nivernaises ayant été engagées dans un processus de classement zone montagne, les conseillers départementaux demandent au ministre de l'Agriculture d'accélérer les procédures pour ces communes afin que ce classement puisse prendre effet à compter de l'année prochaine.*

*Les conseillers départementaux demandent, en outre, que l'Etat engage au plus vite une nouvelle étude de classement pour les communes contiguës à ces nouvelles collectivités « montagne », dont une partie pourrait répondre aux critères de classement. »*

*M. le Président :*

Je sou mets la proposition de motion au vote.

**La proposition de motion, présentée au nom de l'assemblée départementale dans son ensemble, est adoptée.**

**Motion - Projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) : une chance pour la Nièvre !**

*M. le Président :*

La dernière motion concerne la VFCEA. En quelques mots, par rapport à ce qui nous a été dit dans le cadre du débat public récent, on redéfinit plus précisément les modalités de financement, et en particulier des fonds européens. 250 M€ sont prévus. Aujourd'hui, le raisonnement se fait sur 90 M€ sur les crédits Etat-Région. Selon le volume des crédits disponibles, on fera plus ou moins de trajet d'électrification, et il y aura une option pour l'interconnexion ou l'électrification qui pourrait être différente.

À mon avis, si on veut maintenir notre position qui est de favoriser l'électrification en priorité n°1, nous demandons à avoir des informations précises sur l'ensemble des financements mobilisables pour avoir des crédits européens.

Deuxième élément, nous indiquons que c'est un élément important pour l'attractivité de notre territoire, que la réfection et la modernisation doivent être réalisées également pour ce qui concerne le ballast, etc. concomitamment. Sur ce point, il y a eu des choses un peu surprenantes entre le début du débat et la fin. On a vu que la voie était en mauvais état, et dans un second temps, il a été dit qu'elle ne l'était pas autant que cela. Mais cela coûte quand même 400 M€ pour la « régénérer », comme ils disent.

Ensuite, ce qui est important, c'est le cadencement. Quand bien même la ligne serait bonne, ce qui compte, c'est le nombre de trains qui y passent, la manière dont ils y passent et les arrêts. Nous indiquons que nous sommes attentifs à la qualité du service, et que nous sommes donc attentifs au cadencement. Nous avons eu la satisfaction d'entendre le Premier Président de la Région qui est en charge du dossier nous dire qu'il mettra en place des trains qui feront moins d'arrêts en plus, de manière à ce que Nevers soit à peu près à 2 heures de Dijon.

Dans les deux derniers paragraphes, nous disons que, parmi les trois phases, l'électrification, l'interconnexion, et la rénovation, nous restons attachés à l'électrification, car c'est ce qui permet d'avoir le plus d'effets sur le fret et sur les voyageurs, puisque cela achève complètement la VFCEA, c'est-à-dire de Nantes à l'Alsace, par Dijon.

Si vous êtes d'accord, nous pourrions prendre cette motion.

*La motion proposée au vote est ainsi rédigée :*

**« *Projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) : une chance pour la Nièvre !***

*« Le grand débat public mené par la Commission particulière du débat public sur le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique ne doit pas perdre le sens de ce projet.*

*Le but du projet est d'achever une liaison fret et voyageurs de qualité entre le centre de l'Europe et la façade atlantique, qui ne passe pas*



*par la région parisienne, déjà surchargée en termes de trafic. Il s'agit donc de terminer la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique et donc d'électrifier et de remettre à niveau la ligne entre Nevers et Chagny, maillon manquant de cet ensemble.*

*Si les moyens permettent qu'un nœud ferroviaire puisse être organisé au centre du département de la Saône-et-Loire, cela ne peut qu'être un plus, mais en aucun cas, cela doit faire dévier le projet, tel qu'il a été posé et présenté, de terminer la liaison ferroviaire Centre Europe Atlantique.*

*Il ne s'agirait pas qu'une fois de plus se réalise un projet confortant l'axe nord-sud, au détriment d'une logique est-ouest absolument indispensable pour la construction d'un réseau qui aujourd'hui renvoie tout vers la région parisienne. Il serait temps que la France, dans une logique de décentralisation, mette de côté sa fameuse « toile d'araignée » à partir de Paris et que les axes est-ouest trouvent enfin une réalité. Va-t-on une nouvelle fois couper la France en deux entre sa façade atlantique et l'est du pays, en fragilisant, voire en déclassant puis en fermant à terme, la ligne entre Montchanin et Nevers ?*

*Cela ne peut être la logique que retiennent les élus du conseil départemental de la Nièvre en termes d'aménagement du territoire. Aussi, nous réaffirmons notre volonté de défendre la ligne entre Nevers et Chagny, sa modernisation, son électrification, sa capacité à devenir une ligne fret porteuse d'un développement économique, en lien avec les grands ports de l'Atlantique.*

*Les conseillers départementaux rappellent que les crédits existent dans l'actuel contrat de plan Etat-Région Bourgogne Franche-Comté 2015-2021 d'un montant de 247,2 millions d'euros auxquels s'ajoute le soutien de l'Europe ainsi que d'autres financements.*

*Dans ces conditions, le conseil départemental de la Nièvre réaffirme ses priorités et :*

✓ *demande à ce que la commission particulière du débat public clarifie les modalités de financement, et ce en particulier pour les fonds européens,*

✓ *souhaite que la réfection/modernisation de l'infrastructure ferrée actuelle soit réalisée comme préalable ou concomitamment au projet de VFCEA. Ces travaux à échéance de 2025, couplés à l'électrification de toute la ligne, permettront d'améliorer sensiblement le temps de trajet entre Nevers et Dijon et de fait, l'attractivité de la ligne, la liaison entre les différentes agglomérations du territoire régional et par là même l'attractivité du territoire nivernais,*

✓ *demande que le service et les cadencements restent à minima identiques et prend acte de la proposition du VP de mettre en place des services supplémentaires depuis Nevers/Dijon avec un arrêt.*

✓ *privilégie, à ce stade du débat public, l'hypothèse où l'ensemble du projet serait réalisé (électrification/modernisation et création d'un*

*raccordement TER/LGV), mais, dans la mesure où un phasage s'avérerait nécessaire au regard du coût total du projet et des sommes inscrites au contrat de plan État/Région, est attaché à ce que l'électrification de la totalité du tronçon Nevers-Chagny soit réalisée dans la première phase,*

✓ *demande à ce que l'électrification de la totalité du tronçon Nevers-Chagny soit réalisée dans la première phase, concomitamment à la réfection de la voie ».*

*M. le Président :* Je soumetts au vote la proposition de motion.

**La motion, présentée par l'ensemble de l'assemblée départementale, est adoptée.**

*M. le Président :* Je passe la parole à Alain Lassus.

*M. Lassus :* Le 27 mars, nous nous rendrons le plus nombreux possible en direction de Dijon, pour aller voir, s'il nous reçoit, car ce n'est pas encore calé – M. le Président Bonin étant en vacances – le Président de l'Université de Bourgogne, pour lui rappeler que nous tenons à avoir le plus vite possible une PACES.

Nous mettons notre déplacement uniquement sous le signe de la PACES. Nous pensons que c'est le sujet que l'on traite aujourd'hui. Il y a d'autres sujets liés à l'enseignement supérieur, mais nous allons essayer de ne pas mélanger.

Nous allons donc aller voir M. Président de l'Université. Le rendez-vous est à 14 h 30 devant la Présidence de l'Université. Pour tous ceux qui sont sur la ligne, un train part de Nevers à 11 h 28. Il s'arrête à 11 h 40 à Imphy, à 11 h 54 à Decize, 12 h 23 à Luzy, 13 h 55 à Dijon. Nous prenons ensuite le tramway.

On peut nous y rejoindre par la route, pour ceux qui ne sont pas sur la ligne de chemin de fer. Le rendez-vous est à 14 h 30 devant le siège de la Présidence de l'Université.

Nous pourrions demander aux services d'envoyer à tous les élus de la Nièvre l'information. Les services amèneront l'arche du Département, que vous connaissez. Nous l'installerons dès que nous arriverons. Nous préparerons quelques panneaux, pour que nous rappelions à M. le Président de l'Université que nous sommes là. Je vous invite à prendre vos écharpes ; cela me semble important que nous soyons reconnaissables. Je pense que cela nous permettra de communiquer et de maintenir cette problématique de la PACES sur le devant de la

scène. Dans les jours suivants, nous ferons partir une pétition pour qu'elle soit signée par le plus grand nombre de Nivernais possible.

Lors de la réunion avec les deux Doyens, il a quand même été dit assez clairement par les deux Doyens, que très probablement, pas forcément cette année, mais l'année prochaine au plus tard, les étudiants nivernais ne seraient plus les bienvenus à Clermont-Ferrand. C'est ce que j'ai compris. Il y a un risque pour que dorénavant les étudiants nivernais ne puissent plus aller autre part que dans les facultés de la Bourgogne Franche-Comté. Elles sont saturées. Mais là, c'est déjà pour la PACES.

## **CLÔTURE DE LA SESSION**

*M. le Président :*

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Merci.

*(La séance est levée à 17 h 05)*

—

